



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

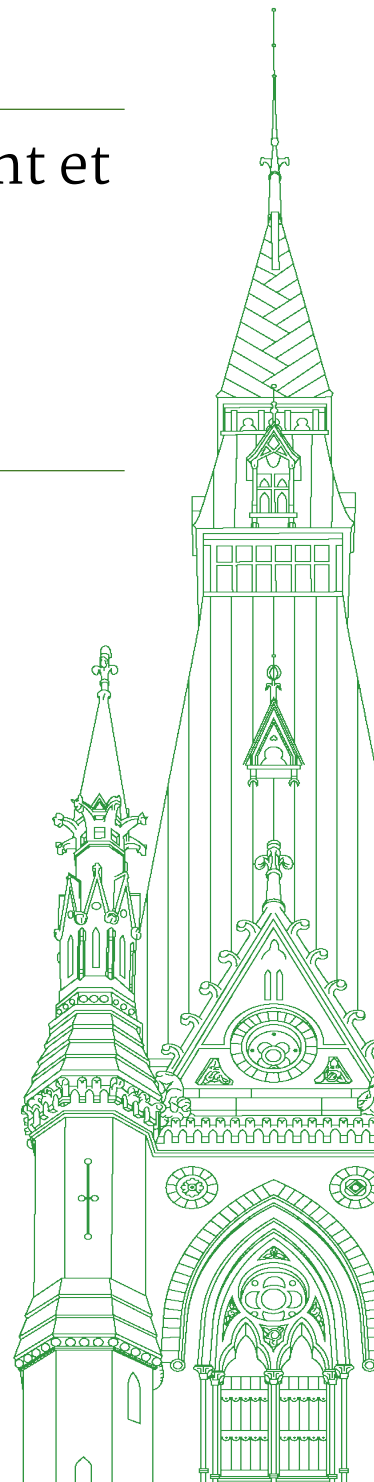
Comité permanent de l'environnement et du développement durable

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 025

Le jeudi 12 février 2026

Président : Angelo Iacono



Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le jeudi 12 février 2026

• (1105)

[Traduction]

Le président (Angelo Iacono (Alfred-Pellan, Lib.)): La séance est ouverte.

[Français]

Bonjour, collègues.

[Traduction]

Nous nous réunissons aujourd'hui pour tenir la 25^e réunion du Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

Cette réunion est publique, et elle se déroule sous forme hybride.

Nous rencontrons l'honorable Julie Dabrusin, ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, pendant une heure. Les représentants officiels du gouvernement resteront avec nous pendant la deuxième heure de la séance.

Si le temps le permet, le Comité examinera les recommandations ou les amendements formulés pour le projet de loi, à la fin des témoignages et au gré de ses membres, si nécessaire.

Le Comité a également prévu d'examiner les recommandations ou les amendements formulés pour le projet de loi C-15 le mardi 24 février.

Je voudrais aussi prendre quelques minutes, au cours de la deuxième heure de la séance, pour donner des directives de rédaction aux analystes chargés de rédiger le rapport sur la norme de disponibilité des véhicules électriques.

Si vous participez à la séance en personne, veuillez suivre les consignes de santé et de sécurité indiquées sur les cartes posées sur la table, afin d'éviter tout incident lié à la rétroaction acoustique.

J'ai en main une petite carte jaune pour vous indiquer le temps qu'il vous reste pour vous exprimer. Une fois que je l'aurai retournée, veuillez terminer votre phrase.

[Français]

Le Comité commence son étude de l'objet des articles 595 et 596 du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025, qui se trouvent à la section 42 de la partie 5.

[Traduction]

Ce matin, la ministre Dabrusin est accompagnée de représentants du ministère de l'Environnement, notamment Alison McDermott, sous-ministre adjointe, Direction générale de la politique stratégique et des affaires internationales; Megan Nichols, sous-ministre

adjointe, Direction générale de la protection de l'environnement; et Stephanie Lane, directrice exécutive, Gouvernance législative.

Madame la ministre, vous avez la parole pendant cinq minutes.

Merci.

L'hon. Julie Dabrusin (ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je tiens d'abord à reconnaître que nous sommes réunis sur le territoire non cédé de la Nation algonquienne Anishinabe.

Avant de commencer mon discours officiel, j'aimerais aussi prendre un moment pour souligner la tragédie qui s'est produite à Tumbler Ridge et à Kitigan Zibi.

Je fais partie d'une collectivité qui a elle-même connu une tragédie, celle de l'avenue Danforth, alors je sais à quel point il est important de voir des gens de l'ensemble du pays se serrer les coudes et faire preuve de force dans un moment de deuil. Je tiens vraiment à remercier toutes les personnes assises à la table. Je sais que nous sommes tous réunis ici pour manifester notre soutien à la communauté. Je tiens à dire que mes pensées vont aux victimes, aux survivants et à toutes les personnes qui ont perdu des êtres chers et qui sont aujourd'hui en deuil. Que leur souvenir soit pour tous une source de réconfort.

[Français]

Aujourd'hui, je vais parler des modifications proposées à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), ou LCPE, qui figurent à la section 42 de la partie 5 du projet de loi C-15.

[Traduction]

La LCPE est un mécanisme législatif fédéral fondamental qui encadre la prévention de la pollution ainsi que la protection de l'environnement et de la santé humaine. Cette loi permet au gouvernement fédéral d'intervenir pour éliminer ou atténuer un large éventail de risques pour l'environnement et la santé humaine, qu'ils soient liés aux produits chimiques ou aux déchets ou encore à la pollution de l'air ou de l'eau.

Elle favorise également la collaboration entre les gouvernements grâce à des outils tels que les ententes administratives et les accords d'équivalence.

[Français]

Une entente administrative, c'est une entente de travail partagé entre le ministre de l'Environnement et d'autres gouvernements au Canada, y compris les partenaires autochtones. Une telle entente peut porter sur les inspections, l'application de la loi, la surveillance, la production de rapports et les interventions concertées en cas d'incidents environnementaux, tels que les déversements de pétrole ou de produits chimiques.

Des ententes sont déjà en place dans plusieurs provinces et territoires et contribuent à simplifier la surveillance tout en renforçant la sécurité publique.

[Traduction]

Un accord d'équivalence, c'est une disposition de longue date de la LCPE. Un tel accord permet au gouvernement fédéral de suspendre certaines de ses réglementations lorsque les lois d'un autre gouvernement sont équivalentes.

Au fil des années, le gouvernement fédéral a conclu des accords avec des provinces, dont la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan, notamment pour la réglementation du méthane produit par le secteur pétrolier et gazier.

[Français]

Ces accords servent à réduire le chevauchement des réglementations et permettent à l'industrie de se conformer à un système réglementaire unique et adapté.

La section 42 de la partie 5 du projet de loi C-15 propose des modifications ciblées qui visent à clarifier et à améliorer le fonctionnement de ces outils.

Premièrement, ces modifications supprimeraient la limite légale de cinq ans pour les ententes administratives et les accords d'équivalence. Elles offriraient une plus grande souplesse, réduiraient les négociations inutiles et favoriseraient une coopération intergouvernementale stable et à long terme, et ce, tout en créant des conditions plus prévisibles pour inciter l'industrie à investir dans les technologies propres.

[Traduction]

Deuxièmement, les modifications préciseraient que les dispositions d'un autre gouvernement doivent entraîner un « effet équivalent » aux règlements de la LCPE, codifiant ainsi la pratique existante. Ces modifications s'appliqueraient de manière prospective, ce qui signifie que les accords actuels continueraient de s'appliquer selon leurs modalités existantes.

[Français]

Ensemble, ces modifications renforceraient la LCPE en tant que mécanisme pratique et coopératif pour la protection de l'environnement.

[Traduction]

J'aimerais maintenant poursuivre en parlant brièvement de la Stratégie de compétitivité climatique. Cette stratégie, qui a été lancée dans le budget de 2025, soutient la réduction des émissions tout en renforçant la position économique du Canada grâce à des règles claires et prévisibles qui stimulent les investissements et l'innovation. Des progrès ont déjà été réalisés à cet égard. En décembre, le gouvernement a publié un document de travail sur les modifications ciblées apportées au Règlement sur les combustibles propres, et les

consultations se sont terminées en janvier. Une fois mises au point, ces modifications renforceraient le secteur des carburants à faible teneur en carbone du Canada tout en maintenant les principaux objectifs de réduction des émissions.

Cette stratégie donne également des résultats dans l'ensemble des grandes sources industrielles. Des règlements renforcés sur le méthane pour le secteur pétrolier et gazier et de nouveaux règlements sur le méthane pour les sites d'enfouissement ont été mis au point l'année dernière, en étroite collaboration avec les provinces. Dans le cadre du protocole d'entente entre le Canada et l'Alberta, le Canada s'est engagé à conclure un nouvel accord qui remplacerait la réglementation fédérale sur le méthane par un régime provincial actualisé.

La tarification du carbone reste un pilier central de cette approche. Il s'agit du moyen le plus rentable de réduire les émissions tout en faisant croître l'innovation et l'efficacité, et en permettant, du même coup, à l'industrie de faire de meilleurs choix à mesure que le Canada se construit et se décarbonise. Il est important de souligner que les recettes provenant de la tarification du carbone industriel sont réinvesties directement dans l'industrie canadienne. Depuis 2025, le Programme d'incitation à la décarbonisation a soutenu des investissements de plus de 874 millions de dollars dans 53 projets d'énergie propre.

Enfin, monsieur le président, comme je suis consciente que ce moment approche, je précise qu'une électricité propre, fiable et abordable est essentielle pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Le gouvernement investit des milliards de dollars pour relancer les investissements et rehausser l'idée de miser sur notre avantage en matière d'énergie propre. Nous travaillons avec les provinces et les territoires pour faire progresser le réseau électrique carboneutre, en nous appuyant sur d'importants mécanismes d'investissement, notamment le Fonds de croissance du Canada et les crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie propre. Je souligne que ces crédits d'impôt figurent dans la loi d'exécution du budget qui nous occupe.

Monsieur le président, c'est avec plaisir que je répondrai aux questions du Comité.

● (1110)

Le président: Je vous remercie, madame la ministre.

[Français]

Nous allons commencer par le Parti conservateur pour six minutes.

[Traduction]

Madame Anstey, la parole est à vous.

Carol Anstey (Long Range Mountains, PCC): Merci, madame la ministre.

Je vous remercie d'avoir accepté de comparaître aujourd'hui.

Je me réjouis également de l'influence que le Comité nous a accordée pour répondre à toutes nos préoccupations.

Madame la ministre, à la lumière des récentes annonces concernant les véhicules électriques chinois, je suis curieuse de savoir si, oui ou non, vous serez personnellement autorisée à conduire un véhicule électrique fabriqué en Chine, aux termes des directives fédérales actuelles en matière de sécurité.

L'hon. Julie Dabrusin: Tout d'abord, je pense que nous devrions replacer cette question dans le contexte de la stratégie plus générale pour l'automobile, qui a fait l'objet, la semaine dernière, d'une excellente annonce pour l'industrie et l'environnement.

Carol Anstey: Mais...

L'hon. Julie Dabrusin: Non, je vais répondre à votre question. Je suis disposée à acheter n'importe quel véhicule électrique disponible sur le marché canadien.

Carol Anstey: Cela inclut-il les véhicules électriques fabriqués en Chine, madame la ministre?

L'hon. Julie Dabrusin: J'achèterai n'importe quel véhicule électrique en vente au Canada au moment où je souhaiterai en faire l'acquisition.

Carol Anstey: Donc, les véhicules électriques chinois fabriqués en Chine ne posent aucun risque pour la sécurité.

L'hon. Julie Dabrusin: Non, et j'ajouterais que nous discutons également de la possibilité d'investir dans la construction de véhicules électriques ici au Canada.

Carol Anstey: Merci, madame la ministre.

Je suis également curieuse de savoir quelle coordination votre ministère a mise en place avec Sécurité publique Canada, Innovation, Sciences et Développement économique et le Commissaire à la protection de la vie privée, afin d'évaluer les risques liés à la cybersécurité, à la souveraineté des données et à la sécurité nationale associés aux véhicules connectés en général.

L'hon. Julie Dabrusin: Pour être franche, je précise que cet enjeu relève d'ISDE. ECCC ne s'occupe pas de la science de la connectivité, mais je peux vous assurer que dans l'ensemble...

Carol Anstey: Cette question est toutefois pertinente, madame la ministre, parce que nous abordons cette question maintenant. Vous êtes responsable de ces obligations relatives aux véhicules électriques, et vous êtes responsable de l'arrivée de ces véhicules électriques au Canada. Avec tout le respect que je vous dois, ces véhicules recueillent beaucoup de renseignements personnels. Puisque vous êtes la ministre responsable, je suis curieuse de savoir si vous avez coordonné vos efforts avec ces autres ministères, afin de protéger les Canadiens.

L'hon. Julie Dabrusin: Permettez-moi de revenir là-dessus pendant deux secondes, car vous avez utilisé le mot « obligation ».

En fait, si vous avez écouté l'annonce de la semaine dernière, vous savez que l'un des éléments vraiment importants de cette annonce concerne le passage à la réglementation sur les GES. C'est ainsi que nous allons de l'avant. C'est la première chose que je souhaitais clarifier.

Carol Anstey: Bien sûr.

L'hon. Julie Dabrusin: Deuxièmement, dans le cadre d'une approche pangouvernementale adoptée par tous nos bureaux ministériels, nous nous efforçons bien entendu de faire en sorte que les Canadiens aient accès aux véhicules les meilleurs et les plus abordables et, franchement, nous nous efforçons de soutenir nos travailleurs de l'automobile ici même, au Canada, car ils construisent les meilleurs véhicules.

Carol Anstey: Je comprends cela, madame la ministre, mais je parle précisément de la sécurité. Je pense que c'est également un élément important de la discussion.

Je me demande simplement si vous pourriez aborder la question sous cet angle.

L'hon. Julie Dabrusin: Prenons également un moment pour parler un peu de l'histoire. Ces véhicules ont déjà été offerts au Canada auparavant. Je pense qu'ils ont été offerts jusqu'en 2021. Les chiffres dont nous parlons en ce moment afin de les réintroduire au Canada correspondraient aux chiffres de cette époque, et il s'agit d'un plafond.

• (1115)

Carol Anstey: La sécurité n'est donc pas importante. Est-ce là votre réponse courte?

Cela ne pose pas de problème. Je peux passer à autre chose.

L'hon. Julie Dabrusin: D'accord. Si vous souhaitez passer à autre chose, je n'y vois pas d'inconvénient, mais je crois que le principal argument que je fais valoir, c'est que tous les véhicules vendus au Canada sont des véhicules avec lesquels nous sommes tout à fait à l'aise et auxquels les Canadiens devraient avoir accès, selon nous.

Nous parlons ici d'abordabilité et de véhicules construits ici même au Canada. Ces enjeux sont la principale motivation du travail que nous accomplissons pour soutenir nos travailleurs de l'automobile. Nous encourageons également les investissements dans cette industrie.

Carol Anstey: Cependant, les constructeurs chinois de véhicules électriques bénéficient d'importantes subventions publiques pour étendre leurs activités à l'échelle mondiale. Votre ministère a-t-il évalué si cette stratégie pourrait rendre le Canada dépendant de cette technologie et de ces logiciels automobiles contrôlés par des intérêts étrangers?

L'hon. Julie Dabrusin: Comme je l'ai mentionné précédemment, le nombre de véhicules importés de Chine est plafonné.

De plus, la partie la plus importante de notre annonce concernait la stratégie pour l'automobile. Elle a été saluée par les travailleurs de l'automobile présents dans la salle. Nous mettons en place une série de mesures qui encourageront les investissements dans les véhicules construits ici même, au Canada. En tant que députée de l'Ontario, je sais que cette industrie est très importante pour notre économie.

Carol Anstey: Oui, cette évaluation est assez juste. Cependant, cela ne signifie pas que nous devons fermer les yeux sur les risques pour la sécurité. J'estime qu'en notre qualité de parlementaires responsables, nous devons poser cette question. C'est un enjeu que le gouvernement devrait prendre au sérieux. Il y a quelques années à peine, le gouvernement canadien avait une position très différente à ce sujet, et aujourd'hui, il semble que cela ne soit plus du tout une préoccupation.

Compte tenu de cela, je veux juste m'assurer de connaître votre position à cet égard, car j'estime que c'est une question importante.

L'hon. Julie Dabrusin: Je pense avoir répondu à cette question de nombreuses façons et à plusieurs reprises. Je suis à l'aise avec tous les véhicules qui seront vendus ici, au Canada.

Je n'ai jamais vu les conservateurs appuyer les véhicules électriques, les constructeurs de véhicules électriques ou l'abordabilité de ces véhicules pour les Canadiens, et le fait est que les Canadiens veulent qu'ils soient abordables. À l'échelle mondiale, un véhicule sur quatre vendu à l'heure actuelle est un véhicule électrique. Pourquoi nous empêcheriez-vous d'en profiter?

Carol Anstey: Je ne suggère pas que nous freinions vos efforts. Je suggère que nous agissions de manière responsable dans le déploiement de ces véhicules et que nous veillions à protéger les Canadiens. Avec tout le respect que je vous dois, madame la ministre, je ne laisse pas entendre que nous ne devons pas aller de l'avant, mais...

L'hon. Julie Dabrusin: [*Inaudible*] aller de l'avant pour faire construire des véhicules électriques ici, au Canada, pour veiller à ce que les Canadiens bénéficient de remises pour acheter ces véhicules et pour faire en sorte que nous disposions de véhicules abordables.

Carol Anstey: Mon temps de parole est écoulé.

Le président: Vous pouvez formuler une dernière observation. Je fais preuve de souplesse aujourd'hui.

Carol Anstey: Ça va. Je suis satisfaite.

Le président: Je vous remercie.

[*Français*]

Monsieur St-Pierre, la parole est à vous.

[*Traduction*]

Eric St-Pierre (Honoré-Mercier, Lib.): Merci.

Premièrement, madame la ministre, je vous remercie d'avoir rendu hommage à Tumbler Ridge hier. Ce moment a été très difficile pour tout le monde, y compris pour moi-même. J'ai deux jeunes filles âgées de six et dix ans, alors je vous remercie d'avoir reconnu les tragédies qui sont survenues et la période difficile que traverse actuellement le Canada.

Deuxièmement, malgré l'attitude obstructionniste de l'opposition, je tiens à vous féliciter de la stratégie pour l'automobile. Notre comité a beaucoup travaillé à l'évaluation de la norme de disponibilité des véhicules électriques, et bon nombre des conclusions... En fait, une conclusion formulée par l'un de nos collègues concernait le manque d'infrastructures de recharge à Terre-Neuve, auquel le gouvernement remédie grâce à un prêt de 1,5 milliard de dollars qui a été accordé par la Banque de l'infrastructure du Canada.

Je tiens simplement à vous féliciter pour l'annonce très intéressante que vous avez faite la semaine dernière concernant votre stratégie pour l'automobile.

[*Français*]

Je vais continuer en français, si vous me le permettez.

Par ailleurs, vous vous êtes présentée plusieurs fois devant le Comité permanent de l'environnement et du développement durable, donc je vous remercie de votre générosité.

Je vais vous poser une question sur le sujet que nous abordons aujourd'hui, soit les articles 595 et 596 du projet de loi C-15.

Comment ces articles peuvent-ils contribuer, selon vous, à une meilleure qualité de l'air ainsi qu'à un environnement plus sain et moins toxique?

L'hon. Julie Dabrusin: Merci de la question.

Je vous remercie aussi de votre premier commentaire. C'est une occasion pour nous tous au Canada, que nous ayons des enfants ou non, de réfléchir à l'impact de la violence dans nos communautés.

En ce qui concerne votre question sur le projet de loi C-15, il s'agit de trouver des façons de mieux travailler avec les provinces et les territoires pour nous assurer que les politiques que nous avons

en place fonctionnent bien. Nous avons un très grand pays et les choses peuvent fonctionner différemment dans chaque région. Il est donc très important de pouvoir conclure des accords d'équivalence avec les provinces pour s'assurer que tout le monde peut atteindre des objectifs communs en même temps. Tout le monde a les mêmes objectifs et veut les atteindre, mais les meilleures façons d'y arriver peuvent différer d'une région du pays à l'autre. Les modifications qui sont proposées ici visent à faciliter les négociations et les accords d'équivalence.

Ça va même plus loin, je dirais. Maintenant, ces accords peuvent durer cinq ans au maximum. Ça veut dire qu'on doit recommencer les négociations chaque fois, ce qui représente beaucoup de travail. La capacité de conclure des accords à plus long terme va nous aider à avoir des accords qui fonctionnent mieux, et ce sera moins *wasteful*. Excusez-moi, j'essaie de trouver le mot en français.

Une voix: Il y aura moins de gaspillage.

• (1120)

L'hon. Julie Dabrusin: Voilà, merci.

Eric St-Pierre: Je sais que c'est un règlement assez technique, mais pouvez-vous parler des effets positifs que ces changements apporteraient?

L'hon. Julie Dabrusin: Premièrement, comme je l'ai dit, un des grands changements concerne la durée des accords. Auparavant, chaque accord pouvait durer cinq ans au maximum, ce qui voulait dire qu'il fallait recommencer les négociations avec la province ou le territoire très peu de temps après l'avoir conclu.

Prenons l'exemple du Règlement sur l'électricité propre, dont certaines dispositions entreront en vigueur en 2035. Si les négociations commençaient maintenant, l'accord prendrait fin avant même 2035. Il s'agit donc de trouver des façons de travailler avec les provinces en vue d'atteindre des objectifs à long terme. Dans le cas de certaines dispositions de ce règlement, l'entrée en vigueur est prévue pour aussi loin que 2050. La possibilité d'avoir des accords à plus long terme va nous aider à faire une meilleure planification avec les provinces et les territoires. De plus, nous allons gaspiller moins de temps à toujours recommencer les négociations.

Eric St-Pierre: Vous avez mentionné auparavant le règlement sur le méthane, qui demande beaucoup de collaboration avec les provinces.

En ce qui concerne les changements proposés ici et visant les accords d'équivalence, vous avez parlé un peu de la collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, mais, au sujet des articles 595 et 596, pourriez-vous commenter le travail que vous faites pour maintenir le dialogue avec les provinces et nous donner des exemples de votre approche?

L'hon. Julie Dabrusin: L'histoire en ce qui concerne le méthane est tellement importante, car c'est quelque chose où on peut réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre. D'ailleurs, les dispositions réglementaires que nous avons mises en place en décembre vont faire diminuer de 400 mégatonnes les émissions au Canada. C'est donc un grand changement.

Cela dit, pour mieux poursuivre ce travail, nous avons des accords qui ont déjà été conclus avec les provinces relativement à d'autres règlements, et ça nous aide à mieux fonctionner.

Prenons l'exemple de l'Alberta, avec laquelle nous avons conclu un accord d'équivalence concernant le méthane.

[Traduction]

Ces accords ont eu un rendement supérieur.

[Français]

Alors, ça permet à la province de travailler en s'appuyant sur la façon dont les choses fonctionnent dans sa région, et on a obtenu de très bons résultats pour le pays.

Le président: Merci, madame la ministre.

Merci, monsieur St-Pierre.

Monsieur Bonin, la parole est à vous pour six minutes.

Patrick Bonin (Repentigny, BQ): Merci, madame la ministre, d'être ici aujourd'hui.

J'ai plusieurs points à aborder. Je vais d'abord revenir sur la question des véhicules électriques chinois.

Le Bloc québécois a déposé un projet de loi qui vise à empêcher l'entrée sur le territoire canadien de produits dont la fabrication est issue du travail forcé, notamment celui des enfants. Ce qui se passe actuellement en Chine nous préoccupe à plusieurs égards.

Avez-vous regardé ce projet de loi? Pensez-vous qu'il serait intéressant pour le Canada d'avoir l'assurance que ces véhicules ne sont pas issus du travail forcé?

L'hon. Julie Dabrusin: Il y a deux choses que je dirais à ce sujet.

Premièrement, au Canada, nous avons des protections importantes pour les travailleurs et les travailleuses. Lorsque nous parlons d'attirer ici des investissements étrangers, nous parlons toujours de la façon dont nous allons continuer non seulement à protéger ces travailleurs et ces travailleuses, mais aussi à avoir une bonne paie pour eux.

D'une part, nous avons déjà, au sein de notre gouvernement, des politiques pour vérifier comment ça fonctionne dans certains pays et pour nous assurer qu'il y a des protections. Il est toujours important de penser à ça, et ce, partout dans le monde.

• (1125)

[Traduction]

Nous adoptons une approche fondée sur les droits de la personne.

[Français]

D'autre part, il est important de nous assurer que nous avons de bons emplois ici, dans notre pays, et que nous protégeons nos travailleurs et nos travailleuses.

Patrick Bonin: Je parlais vraiment de la production de véhicules en Chine. Le projet de loi que nous avons déposé vise à s'assurer qu'il n'y a pas de travail forcé, notamment pour les enfants. Actuellement, une telle mesure n'existe pas du côté fédéral.

Est-ce que vous vous engagez à tout le moins à regarder le projet de loi et à nous dire si c'est une mesure que le Canada voudrait mettre en place?

L'hon. Julie Dabrusin: Je suis toujours prête à regarder ce que vous proposez, et je pense que tout le monde ici, autour de la table, est d'accord pour dire qu'il faut protéger les travailleurs partout dans le monde, mais surtout...

Bref, oui, je suis prête à regarder ça.

Patrick Bonin: D'accord. Nous attendrons une réponse de votre part à ce sujet.

En ce qui concerne les véhicules, actuellement, il y a des obstacles à l'entrée de véhicules électriques européens, notamment le fait que les normes de sécurité ne sont pas considérées comme équivalentes. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons moins de véhicules européens ici, au Canada, par rapport à ce qu'on a au Mexique ou ailleurs dans le monde.

Pouvez-vous nous assurer que cette mesure sera corrigée pour permettre l'entrée de véhicules électriques européens sur le territoire?

L'hon. Julie Dabrusin: Pour commencer, j'aimerais rappeler ce que nous avons fait. Il y a les véhicules chinois dont vous parlez, mais il y a aussi tout ce que nous faisons pour mieux construire les véhicules ici. Sur le plan de l'abordabilité, nous avons réintroduit le rabais pour les véhicules électriques, afin que les Canadiens puissent en acheter plus facilement. C'est ce que nous faisons sur le plan de l'abordabilité. Nous essayons de construire ces véhicules ici et nous offrons un rabais.

Par ailleurs, nous essayons de conclure des ententes pour que plus d'entreprises s'installent ici. La question de l'abordabilité est importante, mais il faut aussi avoir de bons emplois. Alors, je m'intéresse aussi aux façons dont nous pouvons nous assurer de construire ces véhicules ici.

Patrick Bonin: Cependant, pour ce qui est de l'importation plus précisément, êtes-vous au courant du fait que l'entrée de plusieurs véhicules européens est bloquée en raison de normes de sécurité qui ne sont pas considérées comme équivalentes?

L'hon. Julie Dabrusin: Je ne sais pas si c'est une question de sécurité ou s'il s'agit plutôt de la manière dont les pays européens font les calculs en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre.

Encore une fois, quand on parle de l'abordabilité des véhicules, je pense aux gens qui travaillent à Bécancour, par exemple, qui vont construire des véhicules ici, au Canada. Je veux m'assurer que nous avons de bons emplois ici, au Canada, pour construire les véhicules du futur. Nous avons une bonne industrie, comme en témoigne l'exemple de Bécancour. Il s'agit donc de trouver des façons de mieux travailler pour s'assurer de ça, en plus de penser à l'abordabilité en offrant des rabais.

Patrick Bonin: Est-ce que vous vous engagez à regarder les normes avec Transports Canada, entre autres, pour faire en sorte que les véhicules produits en Europe, à l'heure où on se parle, aient accès au territoire canadien?

L'hon. Julie Dabrusin: Je dirais que la façon dont ça va être mis en œuvre et dont ça va fonctionner est une question qui relève plutôt de Transports Canada.

Ce que je dis, c'est que, comme gouvernement, nous allons nous pencher sur l'abordabilité en offrant des rabais et en déterminant les façons de construire ces véhicules ici, au Canada.

Patrick Bonin: J'aurais aimé que vous vous engagiez à parler à votre collègue de Transports Canada à ce sujet, parce que c'est un dossier important.

Vous parlez d'emplois. Justement, la situation est critique actuellement pour Lithion, qui est la seule usine de recyclage de batteries au lithium au Québec. Or, elle pourrait fermer ses portes, et même être liquidée dès demain. L'entreprise demande un prêt de 30 millions de dollars pour pouvoir continuer ses activités. Dans l'état actuel des choses, les batteries, qui contiennent des minéraux critiques, seront envoyées aux États-Unis. C'est une question de recyclage. C'est un maillon important de la chaîne. Le dernier budget prévoit un fonds de 2 milliards de dollars pour les minéraux critiques.

Êtes-vous préoccupée par le fait que nous risquons de perdre ce fleuron québécois?

Est-ce que vous vous attendez à ce que votre gouvernement agisse d'ici demain?

• (1130)

Le président: Le temps de parole est écoulé, mais je vais vous permettre de répondre, madame la ministre.

L'hon. Julie Dabrusin: J'aimerais effectivement répondre que c'est important d'appuyer les industries, et ce projet de loi prévoit des crédits d'impôt à l'investissement et d'autres outils pour aider les industries, qu'il s'agisse du secteur des minéraux critiques ou du secteur manufacturier. J'espère que le Bloc québécois va nous appuyer.

Le président: Merci.

[Traduction]

Ellis Ross (Skeena—Bulkley Valley, PCC): Merci, monsieur le président.

Madame la ministre, je vous remercie de votre présence.

Ma collègue ici présente a posé une question au sujet des risques pour la sécurité que représentent les véhicules électriques fabriqués en Chine. Même mon collègue du Bloc québécois a posé la même question. Il est regrettable que les membres libéraux du Comité trouvent ce sujet de discussion néfaste, alors que d'autres pays du monde entier ont indiqué clairement qu'ils n'autoriseraient pas la présence de véhicules électriques fabriqués en Chine à proximité de leurs installations gouvernementales ou de leurs bases militaires. Je pense que ce fait est important. Nous parlons en ce moment de la capacité d'extraire des données d'un pays, d'autant plus que, comme nous le savons tous, la Chine et la Russie envisagent actuellement d'emprunter les eaux canadiennes de l'Arctique pour traverser le passage du Nord-Ouest.

Je vais vous poser une question directe. En ce qui concerne votre mandat et l'importation de véhicules électriques provenant de Chine, la question de la sécurité a-t-elle déjà été abordée?

L'hon. Julie Dabrusin: Je répondrai en disant que si les conservateurs se souciaient vraiment des questions de sécurité, ils veilleraient à ce que leur chef obtienne l'habilitation de sécurité nécessaire pour avoir accès à ces informations.

Ellis Ross: Un instant. Je vais vous dire ce que...

L'hon. Julie Dabrusin: Vous me posez des questions au sujet de la sécurité, alors j'y réponds en parlant de la sécurité.

Ellis Ross: Vous politisez cet enjeu. Vous savez pertinemment que s'il avait obtenu l'habilitation de sécurité, nous ne pourrions pas remettre en question ces enjeux. Au nom des Canadiens et au nom des membres de notre circonscription, nous devons demander des comptes au gouvernement.

La question est claire: la question de la sécurité a-t-elle déjà été abordée dans le cadre de l'acquisition d'au moins 50 000 véhicules électriques fabriqués en Chine?

L'hon. Julie Dabrusin: J'ai deux choses à dire à ce sujet. Mon travail, en tant que ministre de l'Environnement, porte sur des aspects tels que la réglementation des véhicules électriques dont nous venons de parler.

Cependant, permettez-moi d'ajouter ceci: si votre parti se souciait des risques liés à la sécurité, votre chef obtiendrait bien sûr l'habilitation de sécurité. Tous les autres chefs l'ont obtenue.

Ellis Ross: Donc, le dossier portant sur la sécurité des véhicules électriques fabriqués en Chine ne vous a jamais été confié. Vous n'avez jamais parlé de cette question. Elle n'a jamais été portée à votre attention.

L'hon. Julie Dabrusin: Ce que je veux dire, monsieur, c'est que si vous souhaitez réellement continuer de m'interroger à propos d'enjeux liés à la sécurité...

Ellis Ross: Je me contente de poser une simple question.

L'hon. Julie Dabrusin: ..., il existe un moyen pour votre parti d'obtenir les renseignements que vous souhaitez.

Le chef du Bloc québécois, le premier ministre, le chef du...

Ellis Ross: Je ne suis pas responsable de l'achat de 49 000 véhicules électriques fabriqués en Chine. C'est une question qui préoccupe tout le monde du point de vue de la souveraineté canadienne, de la sécurité et de l'espionnage.

La question de la sécurité a-t-elle déjà été abordée dans le cadre de l'achat de 49 000 véhicules électriques fabriqués en Chine, ne serait-ce qu'à titre de discussion?

L'hon. Julie Dabrusin: Écoutez, je ne suis pas la ministre de la Sécurité publique. Comme je l'ai déclaré, je suis la ministre de l'Environnement. Mon travail...

Ellis Ross: Votre réponse est donc « non ».

L'hon. Julie Dabrusin: En fait, c'est un jour de fête pour notre pays, car nous avons maintenant une stratégie pour l'automobile qui garantira aux Canadiens l'accès à des véhicules achetés partout dans le monde, tout en réduisant les émissions et en bâtissant une solide industrie ici même, au Canada.

Ellis Ross: D'accord. Je vais vous dire une chose: je vais vous accorder le bénéfice du doute et admettre que, oui, ce dossier n'est pas le vôtre. Je vais supposer que votre réponse est « non », que cette question n'a jamais été abordée avec vous, et je vais transmettre cette question au ministre responsable de ce dossier.

Merci.

• (1135)

L'hon. Julie Dabrusin: Dès que votre chef aura obtenu son habilitation de sécurité, il pourra obtenir ces réponses.

Ellis Ross: J'ai une autre question à vous poser, au sujet du plafonnement des émissions du secteur pétrolier.

Soit dit en passant, je vous remercie d'avoir répondu à ma question. J'ai soumis une question à votre ministère pour savoir si la deuxième phase du projet LNG Canada serait soumise au système national de plafonnement des émissions du secteur pétrolier et gazier. Votre réponse était assez similaire à votre déclaration préliminaire, mais curieusement, votre dernier paragraphe indiquait essentiellement que le plafonnement des émissions du secteur pétrolier et gazier ne serait pas mis en œuvre si le protocole d'entente avec l'Alberta était couronné de succès.

Pouvez-vous m'indiquer quand un plan d'émissions comparables sera rendu public pour remplacer le système national de plafonnement des émissions du secteur pétrolier et gazier?

L'hon. Julie Dabrusin: Notre budget de 2025 et notre stratégie de compétitivité climatique indiquaient très clairement que, si nous mettions en place une réglementation sur le méthane stricte et renforcée et si nous renforçons la tarification du carbone et le stockage du carbone pour l'industrie, il serait possible — selon les avis des experts de l'environnement que nous avons reçus — de ne pas avoir à mettre en place un plafonnement des émissions du secteur pétrolier et gazier pour certains éléments.

Nous travaillons actuellement à renforcer la tarification du carbone pour l'industrie. J'espère que les conservateurs nous appuieront à cet égard. Il s'agit d'une excellente initiative économique, qui aide nos industries ici même au Canada. De plus, nous avons mis en place des réglementations sur le méthane renforcées, et nous poursuivons ce travail. La loi d'exécution du budget prévoit justement un soutien du stockage du carbone, alors j'espère que vous l'appuierez.

Ellis Ross: D'après ce que j'ai compris, le calendrier sera fondé sur une demande de construction d'un pipeline vers la côte ouest de la Colombie-Britannique, puis le compte à rebours commencera pour déterminer si le protocole d'entente avec l'Alberta précédera ce projet. C'est à ce moment-là que les plafonds d'émissions comparables seront envisagés pour remplacer le système national de plafonnement des émissions.

Le président: Madame la ministre, je vais vous permettre de répondre brièvement à la question.

L'hon. Julie Dabrusin: Ce plan était clairement énoncé dans le budget. Sa formulation est très claire. Je l'ai moi-même rédigée, et je n'approuve pas la paraphrase proposée par le député d'en face.

Le président: Je vous remercie, madame la ministre.

Je vous remercie également, monsieur Ross.

Madame Miedema, vous avez la parole pendant cinq minutes.

Shannon Miedema (Halifax, Lib.): Merci beaucoup.

Je vous remercie de votre présence, madame la ministre.

Je tiens moi aussi à féliciter le gouvernement de sa stratégie pour l'automobile. Non seulement je pense que c'est une excellente voie à suivre, mais j'estime aussi que c'est un autre exemple de la manière dont le gouvernement s'efforce de prendre réellement en compte les enjeux environnementaux et climatiques et de répondre à la crise dans le cadre de tous les grands travaux que nous menons dans tous les ministères. Je vous ai déjà entendu dire que lorsque l'environnement et le climat font partie des préoccupations de tous les ministères et de tous les ministres, nous parvenons à faire avancer les choses.

J'ai pu constater et expérimenter cela de mes propres yeux à Halifax, lorsque j'occupais le poste de directrice de l'environnement et du changement climatique pour la ville. Les progrès, l'adhésion et la dynamique que nous avons observés ont vraiment découlé de la participation de tous les services et de la simple nécessité de prendre en considération ces enjeux dans le cadre de tous les travaux importants.

Je vous félicite chaleureusement de ce résultat.

[Français]

Je vais poser ma première question en français.

Les articles 595 et 596 faciliteraient la gestion des règlements par les provinces, les territoires et les gouvernements autochtones, sans que ces règlements aient à être complètement identiques à ceux de la LCPE.

Quels sont les avantages du fédéralisme coopératif, dans le cadre duquel le gouvernement fédéral accorde davantage de pouvoir décisionnel aux différents ordres de gouvernement?

L'hon. Julie Dabrusin: D'abord, je suis très contente que vous ayez utilisé un peu de votre temps de parole pour parler de tout ce que vous avez fait pour l'environnement dans le cadre de votre travail à Halifax. Ça a eu un effet. Je l'ai vu moi-même, lorsque j'étais secrétaire parlementaire et que nous étions là-bas pour mettre en place des bornes de recharge, notamment. J'ai aussi vu le travail qui s'est fait pour améliorer l'efficacité énergétique des édifices.

C'est important de voir comment nous devons travailler, et votre question démontre un peu ce dont il s'agit. Il n'est pas question seulement du gouvernement fédéral. Nous devons travailler avec les autres gouvernements pour obtenir des résultats. Nous devons accepter que les choses soient différentes d'une région du pays à l'autre et faciliter la coopération.

Quand nous pouvons conclure un accord d'équivalence avec une province, ça veut dire qu'elle a les mêmes objectifs et qu'elle veut parvenir au même résultat à la fin, mais peut-être qu'elle s'y prendra d'une manière un peu différente.

Les changements que nous proposons dans ce projet de loi nous donneront plus de flexibilité pour conclure ces accords. Comme je l'ai dit plus tôt, à la fin, les provinces doivent parvenir aux mêmes résultats, mais peut-être qu'elles auront une autre manière d'y parvenir.

Un élément qui est d'une grande importance pour nous, c'est le fait que ces accords pourront durer plus de cinq ans. En ce moment, nous pouvons seulement mettre en place des accords de cinq ans. Ça veut dire que, peu de temps après que nous avons conclu un accord, nous devons recommencer les négociations. Ça nous fait gaspiller beaucoup de temps et d'énergie, et ça ne nous permet pas de faire une planification à long terme.

Alors, les changements proposés dans ce projet de loi vont nous aider à mieux travailler avec les provinces et à conclure des accords permettant une planification à long terme.

• (1140)

Shannon Miedema: Merci.

[Traduction]

Il semble que le travail soit optimisé et plus efficace et que nous réduisons la paperasse et sommes plus flexibles. Cela semble être d'excellentes nouvelles, surtout du point de vue du gouvernement.

Comme nous le savons tous, les phénomènes météorologiques extrêmes ont une incidence majeure sur le bien-être des collectivités, dont Halifax, en Nouvelle-Écosse. Nous avons récemment mené une étude sur ces phénomènes aggravés par les changements climatiques. Elle est axée sur le secteur des assurances, mais elle porte aussi sur les incidences bien réelles que vivent tous les Canadiens.

Dans le cadre du projet de loi d'exécution du budget, comment notre gouvernement lutte-t-il contre ces phénomènes météorologiques extrêmes?

L'hon. Julie Dabrusin: C'est très important de souligner que les changements climatiques sont réels. Je n'essaie pas de présenter la situation sous un nouveau jour. Les collectivités en ressentent les incidences dès maintenant.

Il y a deux aspects à cette question: comment luttons-nous contre les changements climatiques et ses incidences durables; et comment nous aidons les Canadiens à gérer ces changements et à s'y adapter.

En fait, je crois que j'étais avec vous quand nous avons annoncé que nous allions aider les municipalités, y compris les petites municipalités, à élaborer des plans pour mieux les protéger et faire face aux défis à venir.

Ce sont des projets très concrets qui aident les petites collectivités de partout au pays, et c'est très important pour nous de poursuivre dans cette voie.

Le président: Merci.

[Français]

Monsieur Bonin, la parole est à vous pour deux minutes et demie.

Patrick Bonin: Monsieur le président, j'aimerais demander à mes collègues s'ils sont d'accord pour que nous accordions une minute de notre temps de parole à notre honorable collègue de Saanich—Gulf Islands, qui est ici. Moi, j'y suis disposé, mais j'aimerais savoir si mes collègues le sont également.

Le président: Vous pouvez disposer de votre temps de parole comme vous le voulez.

Patrick Bonin: D'accord, mais je demande à mes collègues s'ils sont favorables à cette proposition.

Les libéraux y sont favorables.

Est-ce que mes collègues conservateurs y sont favorables?

Le président: Je répète que vous pouvez utiliser votre temps de parole comme vous le voulez. Vous n'avez pas besoin de la permission de personne d'autre pour le faire.

Patrick Bonin: Je vois que mes collègues libéraux y sont favorables. C'est super, merci. J'espère qu'on y donnera suite.

Merci, monsieur le président.

Madame la ministre, sur le plan des finances, on nous a parlé de l'augmentation et du prolongement des subventions pour la séquestration et la capture du carbone prévus dans le dernier budget. C'est de l'ordre de 3 milliards de dollars supplémentaires d'ici 2035 pour les pétrolières et les gazières, entre autres.

Avez-vous le même chiffre que moi, en ce qui concerne les fonds supplémentaires pour ces subventions?

L'hon. Julie Dabrusin: Il y a le crédit d'impôt à l'investissement pour le captage du carbone, mais il y en a un aussi pour l'électricité propre.

Patrick Bonin: D'accord, mais je parle du captage.

L'hon. Julie Dabrusin: C'est la première fois que nous aurons un...

Patrick Bonin: De combien de milliards de dollars s'agit-il?

L'hon. Julie Dabrusin: ... crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre. C'est une grande chose pour le Québec et pour Hydro-Québec.

Patrick Bonin: Est-ce qu'un montant de 3 milliards de dollars, c'est le chiffre que vous avez aussi?

L'hon. Julie Dabrusin: Ce que je dirais, c'est qu'il est très important que nous ayons l'appui du Bloc québécois pour adopter ce projet de loi. Ainsi, on pourra avoir un système d'électricité qui est propre.

Patrick Bonin: Est-ce bien 3 milliards de dollars?

L'hon. Julie Dabrusin: Les montants concernant tout ça sont dans les documents que vous avez.

Patrick Bonin: D'accord. Alors, vous me confirmez que c'est 3 milliards de dollars.

Est-ce que vous avez chiffré le recul que représente l'entente entre le Canada et l'Alberta en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, par rapport à la réglementation qui est en place, notamment en ce qui concerne le méthane, les plafonds d'émissions et l'électricité propre?

L'hon. Julie Dabrusin: Je suis très contente que vous me posiez cette question, parce que ce n'est pas un recul. On va faire quelque chose de nouveau. C'est un accord d'équivalence, et c'est exactement ce dont nous parlons aujourd'hui. Lorsque nous concluons des accords d'équivalence avec les provinces, elles doivent démontrer qu'elles vont parvenir aux mêmes résultats. C'est juste qu'elles ont une autre manière d'y arriver.

● (1145)

Patrick Bonin: Alors, vous me dites qu'un pipeline supplémentaire d'une capacité de 1 million de barils par jour, ou de 300 000 barils par jour dans le cas du projet TMX, tout en tenant compte du retard dans la réduction des émissions de méthane, va produire des résultats équivalents.

L'hon. Julie Dabrusin: Il n'y a pas de retard dans la réduction des émissions de méthane. Comme je l'ai dit, nous avons des règlements sur le méthane, qui ont été finalisés en décembre, et nous pensons qu'ils vont permettre de réduire les émissions de méthane de 62 %. Après ça, de l'autre côté, on a d'autres mesures qu'on doit avoir.

Je sais que vous aimez toujours parler de pipelines. Récemment, on a vu que le Parti québécois avait adopté une résolution disant qu'il n'interdirait pas les pipelines...

Patrick Bonin: Madame la ministre, je vais accorder ma dernière minute de temps de parole à Mme May.

L'hon. Julie Dabrusin: ... alors je ne sais pas si vous êtes d'accord avec le Parti québécois.

Patrick Bonin: Je vous donne le reste de mon temps de parole, madame May.

[Traduction]

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Merci à mon collègue Patrick Bonin du Bloc Québécois.

Bonjour, madame la ministre.

Je n'aime pas les projets de loi omnibus. Celui-ci est énorme; il fait plus de 600 pages. Je le lisais depuis un bon moment quand je me suis demandé pourquoi le gouvernement y modifiait la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux et la Loi sur la faune du Canada. Qu'est-ce que la loi concernant les oiseaux migrateurs... Évidemment, j'ai fini par comprendre que le gouvernement va créer un nouveau tribunal, le Tribunal de la protection de l'environnement. C'est difficile de tout lire un projet de loi de 600 pages. J'ai presque raté la section 5, mais nous pourrions en reparler un autre jour.

Nous connaissons la Loi canadienne sur la protection de l'environnement depuis environ 30 ans, et maintenant, le gouvernement crée ce tribunal et accorde le rôle de réviseurs à ceux qu'on appelait les réviseurs-chefs.

Je me demande quelle sera l'incidence sur les examens judiciaires. Nous avons...

Le président: Je suis désolé, mais vous devrez poser une question pour obtenir une réponse courte.

Elizabeth May: La question, c'est pourquoi? Quel est le motif? Pourquoi le gouvernement établit-il le Tribunal de la protection de l'environnement? Est-ce que ce sera un organisme quasi judiciaire?

Le président: Veuillez donner une réponse courte, madame la ministre.

L'hon. Julie Dabrusin: Il ne me reste pratiquement plus de temps, mais nous continuons à appliquer avec vigueur la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et les mesures de protection de la faune.

Je pourrai vous en parler avec plaisir en aparté quand la réunion sera terminée.

Elizabeth May: Merci, monsieur Bonin.

Le président: Merci, madame la ministre.

Merci, madame May.

Monsieur Bexte, la parole est à vous pour cinq minutes.

David Bexte: Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins de leur présence.

Je trouve cela parfois frustrant, de venir au Comité, surtout quand la ministre émet des commentaires clivants et évasifs.

J'ai une question sur les plastiques et les changements récents. Vous avez déclaré que les pailles, les ustensiles et les sacs de plastique étaient toxiques. Alors pourquoi est-ce acceptable qu'on fabrique au Canada des sacs et des pailles de plastiques qu'on exporte pour de bonnes raisons sur le plan économique, mais que ce n'est pas acceptable que les Canadiens les utilisent?

L'hon. Julie Dabrusin: Tout d'abord, permettez-moi de vous rappeler que la Cour d'appel fédérale nous a donné raison, même si les conservateurs s'y sont toujours opposés. Non seulement les plastiques peuvent être toxiques pour l'environnement, mais le gouvernement fédéral a aussi son mot à dire là-dessus.

David Bexte: Je comprends cela, mais pourquoi permettez-vous l'exportation de produits que nous ne pouvons pas utiliser ici au pays?

L'hon. Julie Dabrusin: Je vais continuer ma réponse: parce que c'est choquant que les conservateurs appuient maintenant la liste de plastiques toxiques. Je n'ai pas entendu ce soutien...

David Bexte: Je me questionne en matière d'hypocrisie réglementaire. Nous utilisons ces plastiques au pays et ailleurs dans le monde depuis longtemps, de manière sûre et par mesure d'hygiène. Ce sont de merveilleux produits, mais tout d'un coup, les Canadiens ne peuvent plus les utiliser. C'est tout un revirement de situation, car le gouvernement en permet l'exportation pour des raisons économiques, mais nous ne pouvons pas utiliser ces produits au Canada. Pourquoi?

L'hon. Julie Dabrusin: J'essaie d'abord de bien répondre à la première partie de votre question pour commencer. Je pense que la Cour fédérale a indiqué très clairement que la loutre de mer qui souffre à cause d'une paille en plastique ne va pas se soucier de sa composition chimique. Je pense que les Canadiens ont vu...

David Bexte: C'est un risque mécanique, et non toxique. Vous essayez de noyer le poisson.

L'hon. Julie Dabrusin: La Cour a conclu qu'il s'agissait d'un risque toxique. C'est le constat qui émane de sa décision.

David Bexte: C'est intéressant.

L'hon. Julie Dabrusin: Au-delà de ce fait, je pense que la plupart des Canadiens...

David Bexte: Pourquoi exportons-nous ces produits?

L'hon. Julie Dabrusin: Ce que je dirais à ce propos — mais je vous félicite d'avoir pris ces mesures sur les plastiques, pour répondre à la première partie de votre question...

David Bexte: Très bien, mais pourquoi exportons-nous ces produits? Ne prenez pas une autre tangente.

L'hon. Julie Dabrusin: Concernant ce que nous pouvons contrôler... Nous contrôlons ce que nous faisons ici au pays et nous voulons agir au mieux de nos intérêts. Nous travaillons à la négociation d'un traité mondial pour cesser de rejeter des déchets plastiques dans le monde et...

David Bexte: Dans quelle région du monde est-ce que la majorité des déchets plastiques terminent dans les océans?

L'hon. Julie Dabrusin: Je ne pourrais pas vous nommer la région du monde, mais nous avons les côtes les plus longues au monde, donc le problème est bien réel pour nous partout au Canada.

David Bexte: Tout est une question d'entrée des plastiques dans l'environnement. La plupart de ces déchets sont rejetés en Asie.

Mais vous n'avez toujours pas répondu à ma question. Pourquoi est-ce que c'est acceptable pour le Canada d'exporter ces produits utilisés par les consommateurs étrangers, mais que ce ne l'est pas de les utiliser ici?

L'hon. Julie Dabrusin: Le Canada fait ce qu'il peut pour protéger son environnement.

• (1150)

David Bexte: Alors pourquoi permettre à d'autres pays de continuer à utiliser ces produits toxiques?

L'hon. Julie Dabrusin: Ce que j'espère, c'est que des traités mondiaux sur les plastiques nous permettront d'en cesser l'utilisation partout dans le monde...

David Bexte: Alors pourquoi ne pas en cesser l'exportation? Cela contribuerait à vos objectifs.

L'hon. Julie Dabrusin: Tout d'abord, les objectifs communs de tous les Canadiens visent à ce qu'il n'y ait pas de plastiques rejetés sur nos côtes et dans nos espaces verts.

David Bexte: Vous me dites que c'est acceptable que du plastique soit jeté dans la rivière Milk au Montana et soit transporté par les eaux jusqu'en Alberta. C'est acceptable, parce que c'est acceptable d'exporter ce plastique aux États-Unis.

Ce plastique est quand même rejeté sur nos rivages. J'essaie de comprendre l'hypocrisie des changements que vous avez apportés.

L'hon. Julie Dabrusin: Je pense que l'hypocrisie, c'est que les conservateurs changent d'idée et nous félicitent finalement pour avoir pris des mesures visant à réduire les déchets plastiques.

David Bexte: Je ne dirais pas que nous vous félicitons.

L'hon. Julie Dabrusin: J'espère que vous en viendrez à le faire, monsieur, parce que je pense que ce sont des mesures importantes pour le pays.

David Bexte: Nous allons changer de sujet quelque peu.

Croyez-vous que le Canada devrait être une superpuissance énergétique?

L'hon. Julie Dabrusin: Tout à fait.

David Bexte: Je vous pose la question, parce que j'en ai discuté directement avec des dirigeants canadiens oeuvrant dans le domaine de l'énergie. Des articles récents du *Globe and Mail* indiquent que même si votre gouvernement parle du Canada comme d'une superpuissance énergétique, ses politiques envoient des signaux très contradictoires aux investisseurs. On ne fait toujours pas les investissements requis dans les secteurs énergétiques pour se donner ce titre. Il n'y a toujours pas de pipelines rejoignant les trois côtes canadiennes pour réaliser cet objectif.

Que faites-vous pour que nous devenions une superpuissance énergétique?

L'hon. Julie Dabrusin: Dans le projet de loi d'exécution du budget, le crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre nous permettra...

David Bexte: L'expansion possible en énergie propre ne s'apparente en rien aux occasions que présentent le nucléaire et le pétrole et le gaz.

Pour véritablement devenir une superpuissance énergétique...

L'hon. Julie Dabrusin: Il n'y a pas de solution qui...

David Bexte: Quelles seraient les mesures les plus simples à prendre?

L'hon. Julie Dabrusin: Mais c'est si intéressant, parce que ce crédit d'impôt aide le secteur du nucléaire, si je ne m'abuse. Nos grands projets comprennent la centrale nucléaire de Darlington.

David Bexte: Je comprends cela.

L'hon. Julie Dabrusin: Dans le cadre du Bureau des grands projets, nous avons aussi mis en place de l'électricité propre dans le projet Wind West.

Ce sont là de belles occasions. L'énergie éolienne en mer constitue un débouché fantastique pour notre pays, donc nous avons tout à fait la capacité d'être une...

David Bexte: Par contre, on ne peut pas exporter cette énergie. Ce n'est pas la définition d'une superpuissance énergétique. C'est l'énergie qu'on peut exporter qui...

L'hon. Julie Dabrusin: En fait, ce n'est pas ce que ces provinces...

Eric St-Pierre: J'invoque le Règlement.

L'hon. Julie Dabrusin: Je pense que les provinces atlantiques seraient en désaccord avec vous là-dessus.

Le président: Monsieur St-Pierre.

Eric St-Pierre: À quelques occasions, la discussion est devenue assez animée. Je pense que nous n'avons pas de mal à nous entendre les uns les autres, donc je demanderais peut-être que nous baissions le ton. Je n'ai pas une voix qui porte autant que d'autres députés, mais soyons conscients de ce fait.

Merci.

Le président: Merci. Nous en prenons bonne note.

Travaillons tous dans la joie.

À ce propos, la parole va à M. Fanjoy.

Bruce Fanjoy (Carleton, Lib.): Merci.

C'est digne de mention que mes estimés collègues conservateurs parlent de sécurité. Je pense qu'il faut le souligner, et je remercie la ministre de l'avoir fait, car il y a une déconnexion entre leurs paroles et leurs actions.

Tout d'abord, la lutte aux changements climatiques est un enjeu de sécurité nationale. De plus, le chef conservateur a la particularité parmi tous les chefs de partis fédéraux au Parlement de ne pas posséder de cote de sécurité très secrète, un sujet sur lequel j'ai récemment parrainé une pétition. L'initiateur de la pétition est un Canadien de la circonscription de Carleton. C'est un agent de la GRC à la retraite qui, durant sa carrière, était spécialiste des enquêtes sur la sécurité nationale.

Carol Anstey: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Nous faisons un travail important. Nous accueillons la ministre pour un temps très limité. Je ne comprends pas en quoi cela est pertinent pour les travaux du Comité. Ces propos sont hautement politisés. Cela nous fait perdre du temps durant la présence de la ministre, qui pourrait nous répondre sur de réelles préoccupations liées à nos travaux. Je n'aime pas ce genre de badinage.

Je demanderais simplement à ce que nous revenions au travail important que réalise notre comité.

Bruce Fanjoy: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

C'est notre estimée collègue...

Un député: La présidence doit réagir à ce rappel au Règlement.

Bruce Fanjoy: J'invoque le Règlement, moi aussi.

Le président: Est-ce que le député peut y réagir?

• (1155)

Bruce Fanjoy: Je parle au Comité par l'intermédiaire de la présidence.

Le président: Avant que vous ne présentiez votre rappel, pourriez-vous réagir au rappel au Règlement précédent?

Est-ce bien ainsi que nous devons procéder?

Ellis Ross: Non, ce n'est pas ainsi que le Règlement fonctionne.

Le président: Voulez-vous que je me prononce sur le rappel au Règlement? Est-ce bien ce que vous demandez à la présidence? Vous ne m'avez pas posé la question à moi, alors je me disais que...

Ellis Ross: C'est là tout l'intérêt d'un rappel au Règlement, n'est-ce pas?

Le président: Eh bien, oui et non. Cela dépend...

Carol Anstey: Je peux réagir par l'intermédiaire de la présidence; ce n'est pas un problème.

Monsieur le président, je ne vois pas la pertinence de ces propos. Je pense que c'est du badinage politique. Notre comité doit effectuer du travail important. Je demande simplement en quoi cela relève du Comité, étant donné que la ministre est parmi nous. Nous avons demandé qu'elle vienne à plusieurs reprises. Elle est enfin ici, et maintenant le député libéral ne veut qu'échanger des plaisanteries.

C'est tout ce que j'avais à dire.

Le président: Je prends bonne note de votre commentaire. Je comprends votre position. J'ai déjà siégé de ce côté-là moi aussi et je faisais toutes sortes de commentaires pertinents ou non.

Je tiens simplement à souligner que chaque député a le loisir de poser la question qu'il préfère ou de faire les commentaires qu'il préfère.

Concernant le débat sur la pertinence des propos ou non, le député fait référence aux commentaires sur la sécurité que vous avez faits à l'amorce de votre série de questions, donc la ligne est mince.

Carol Anstey: Il parle d'une pétition venant de sa circonscription, et nous parlions des véhicules électriques chinois. Je ne vois pas en quoi c'est pertinent, monsieur le président.

Le président: Eh bien, il n'y a pas...

Carol Anstey: En tout respect, je veux simplement...

Le président: ... de lien direct, mais c'est aussi des commentaires sur des enjeux de sécurité. Je présume qu'il va s'expliquer. Ce n'est pas moi qui peux vous en dire plus là-dessus.

Carol Anstey: Le député peut présenter sa pétition à la Chambre des communes, selon les options qui s'offrent à lui. Je ne vois pas pourquoi il prend du temps en comité pour parler d'une pétition venant de sa circonscription.

Le président: Vous pourriez lui poser la question pour que nous puissions tous connaître la réponse.

Carol Anstey: Je dois m'adresser à lui par l'intermédiaire de la présidence.

Le président: Vous pouvez lui poser votre question par mon intermédiaire. Je vais le permettre si vous voulez, sans tenir compte du temps.

Aimeriez-vous nous fournir une réponse? Vous avez invoqué le Règlement vous aussi.

Bruce Fanjoy: Oui. Avant tout, j'aimerais récupérer mon temps.

Le président: Votre temps est arrêté, alors ne vous en faites pas pour cela.

Bruce Fanjoy: Je signale également au Comité que c'est mon estimée collègue de Terre-Neuve qui a parlé de sécurité plus tôt durant cette réunion. L'enjeu, c'est la sécurité, et je dis que la lutte aux changements climatiques est un enjeu de sécurité nationale. C'est peut-être le principal enjeu en matière de sécurité nationale, car on en voit les incidences partout au pays, notamment dans sa circonscription et dans bon nombre des nôtres.

Ellis Ross: Vous mélangez les sujets.

Nous parlions des exigences sur les véhicules électriques en lien avec la raison de la présence de la ministre. C'est un enjeu de sécurité mondial. Mais vous parlez plutôt de pétitions et de notre chef et de plein d'autres choses. Vous essayez de déformer nos propos pour parler de la sécurité d'une crise climatique nationale.

Nous sommes ici pour représenter nos membres et nos circonscriptions. Je suis d'accord avec vous que ce sont des questions importantes, mais nous ne sommes pas ici pour défendre nos intérêts politiques, nos partis ou nos chefs, mais plutôt pour défendre les Canadiens selon la direction que prend le pays. Cela n'aide en rien de faire des amalgames.

Eric St-Pierre: J'invoque le Règlement.

Le président: Monsieur Ross, voulez-vous que je vous réponde, ou voulez-vous...

Ellis Ross: Oui, par l'entremise de la présidence, bien sûr, parce que je ne comprends pas très bien.

Le président: De qui voulez-vous une réponse, de moi ou du député?

Ellis Ross: Du député.

Le président: Avant de donner la parole au député, je tiens à souligner que nous avons déjà consacré cinq minutes à cela. Nous voulons avoir du temps avec la ministre, mais je rappelle à tous qu'elle va partir sous peu. Je comprends que c'est un enjeu important. Je ne veux pas orienter la discussion dans un sens ou dans l'autre, mais je nous ramène à la réalité en ce qui concerne le temps.

Monsieur Fanjoy, vous avez la parole pour répondre au rappel au Règlement de M. Ross.

Bruce Fanjoy: À moins que je ne me trompe, je peux utiliser mon temps de parole comme bon me semble.

Je comprends que c'est une question qui met mes collègues conservateurs mal à l'aise. Ils ont toutes les raisons d'être mal à l'aise. La pétition, qui a été lancée il y a moins d'une semaine par une personne de la circonscription de Carleton qui a fait carrière dans les enquêtes de sécurité nationale, compte déjà plus de 34 000 signatures. C'est une question qui intéresse beaucoup les gens, non seulement à Carleton, mais partout au pays. Nous avons des signataires de partout au pays.

Madame la ministre, je vous félicite de dénoncer cette hypocrisie.

• (1200)

Le président: Monsieur Fanjoy, je repars le chronomètre pour votre temps de parole.

Bruce Fanjoy: Merci.

Madame la ministre, merci beaucoup de vous joindre à nous aujourd'hui.

Puisque les ententes administratives et les accords d'équivalence ne seront plus automatiquement renouvelés après cinq ans, comment le gouvernement veillera-t-il à ce que les normes de protection de l'environnement ne s'affaiblissent pas et à ce qu'elles demeurent en phase avec les meilleures données scientifiques accessibles?

L'hon. Julie Dabrusin: Je tiens à préciser que l'un des défis auxquels nous sommes confrontés en ce moment, c'est que nous avons une échéance ferme de cinq ans, puis il faut commencer à renégocier. On ne commence pas à renégocier après cinq ans; on commence à renégocier avant cela. Cela signifie qu'il y a un cycle constant de négociations.

L'élément le plus important — si je voulais parler du fonctionnement de l'équivalence et de ce qui la rend si importante — est d'obtenir le même résultat. L'objectif ultime est d'obtenir le même résultat. C'est souligné dans le libellé de ce projet de loi d'exécution du budget, d'ailleurs. En fait, la période d'application pourrait être plus longue. Dans certains secteurs, en particulier, il pourrait être plus logique d'établir une période d'application plus longue.

C'est au cœur de la compétitivité climatique dont nous parlons. Nous travaillons en collaboration avec les provinces et les territoires pour nous assurer de pouvoir bâtir l'économie de l'avenir. Comme vous l'avez dit, le climat est un enjeu national pour de nombreuses raisons. Je l'ai déjà dit. Nous sommes peut-être là parce que nous nous soucions profondément de l'avenir que nous allons léguer à nos enfants, comme il se doit, mais c'est aussi un impératif économique.

C'est ce que je trouve si frustrant, quand je vois un projet de loi comme celui-ci être bloqué, parce qu'il offre des possibilités de crédits d'impôt à l'investissement pour les technologies propres en électricité, qui nous aideraient à construire plus d'interconnexions et à bâtir l'épine dorsale de l'économie propre de l'avenir de notre pays. Il prévoit également d'autres crédits d'impôt à l'investissement pour les fabricants qui prendront de l'expansion et créeront davantage de possibilités. L'obstruction à laquelle nous nous heurtons nous empêche d'aller de l'avant avec ces mesures. Il faut vraiment que l'obstruction que nous observons cesse pour que nous puissions mettre en place ces crédits d'impôt axés sur le climat très importants qui sont également importants sur le plan économique pour notre pays.

Je crois que nous avons tout ce qu'il faut pour avoir l'économie la plus forte et un avenir économique à faibles émissions de carbone, mais si les conservateurs continuent de nous empêcher d'avancer, ils ne feront pas que retarder notre avenir et la réduction des émissions, ils vont freiner notre développement économique. Cela va avoir une incidence sur les travailleurs de toutes les régions.

Si nous voulons tous avoir un avenir prometteur, et je pense que c'est le cas, avoir des emplois bien rémunérés, et réduire nos émissions afin d'assainir l'air dans nos collectivités et d'atténuer les répercussions des catastrophes naturelles... Nous rêvons d'un avenir où nos maisons seront chauffées à moindre coût, parce que nous utiliserons de l'électricité, des thermopompes et des panneaux solaires, etc. Le fait de pouvoir se déplacer dans des véhicules électriques moins chers à entretenir et à utiliser au quotidien, tout cela est le propre d'un avenir plus prometteur pour notre pays. Nous devons simplement aller au-delà de l'obstruction des conservateurs et en arriver au point où nous pouvons le faire.

Le président: Je remercie la ministre de sa présence.

Nous allons suspendre la séance pour accueillir le prochain groupe de témoins.

Merci.

• (1200)

(Pause)

• (1210)

Le président Monsieur Bexte, vous êtes le premier et vous disposez de six minutes. Vous avez déjà perdu une minute, mais ce n'est pas grave.

David Bexte: Je remercie les témoins de la deuxième heure. Je vous remercie du temps que vous nous accordez aujourd'hui. Nous allons essayer d'être un peu plus calmes.

Des provinces comme l'Alberta ont démontré que le système de tarification du carbone des entreprises, comme le programme d'innovation technologique et de réduction des émissions (TIER) de la province, qui impose un seuil de 100 000 tonnes et des marchés de crédits libres, peut permettre de réduire les émissions tout en préservant la compétitivité et la souplesse pour les petites installations.

Pourquoi proposez-vous, dans le document de travail de votre ministère, de limiter des systèmes provinciaux éprouvés, d'augmenter les coûts de conformité et d'éliminer les marchés de crédits libres? L'abaissement du seuil à 10 000 tonnes toucherait un grand nombre d'installations.

• (1215)

Megan Nichols (sous-ministre adjointe, Direction générale de la protection de l'environnement, ministère de l'Environnement): Merci beaucoup de cette question.

Ce document de travail a été publié en décembre, et la période de commentaires a pris fin récemment. Nous sommes en train d'examiner tous les commentaires. En même temps, nous avons parlé à diverses personnes dans les provinces, les territoires et le domaine en général pour recueillir leurs points de vue.

L'intention même du document de travail est d'obtenir de la rétroaction sur les paramètres d'un nouveau modèle de tarification du carbone. La tarification du carbone est un pilier de notre approche des changements climatiques, mais nous reconnaissons qu'il y aurait lieu de favoriser plus efficacement les investissements dans la décarbonation souhaitée.

Nous sollicitons les avis sur le seuil approprié. La seule chose qui est différente, c'est que quand la redevance sur les combustibles s'appliquait, toutes les installations étaient assujetties à une forme de tarification du carbone, par la redevance sur les combustibles ou la tarification industrielle. Il s'agit vraiment de nous assurer que la tarification industrielle continue de s'appliquer à un large éventail d'émissions.

David Bexte: La question qui se pose alors est de savoir quelle est la fourchette prescriptive.

J'ai un peu de difficulté avec l'idée des accords d'équivalence. Nous avons besoin de clarté, et il faut stimuler notre économie au maximum afin de générer de la richesse pour le pays et d'essayer d'atteindre nos objectifs. Si l'objectif est clairement établi pour une province ou une administration, alors ne vous en mêlez pas, tant qu'elle atteint ses objectifs. Je crains qu'il y ait une tendance à s'acharner sur les installations les plus petites.

Je me demande si vous pouvez mieux estimer le nombre d'installations qui seraient touchées en Alberta et en Saskatchewan si l'on passait de 100 000 à 10 000 tonnes.

Megan Nichols: Je n'ai pas les chiffres sous les yeux, mais nous pourrions vous les fournir. Nous avons à peu près évalué ce que cela signifierait pour 10 kilotonnes, 25 kilotonnes et 50 kilotonnes, simplement pour avoir une vue d'ensemble.

David Bexte: Avez-vous des données détaillées, comprenant le nom des entreprises et l'emplacement des usines?

Megan Nichols: Je ne suis pas certaine que nous ayons des données aussi détaillées, mais nous avons une idée des chiffres, alors nous pourrions certainement vous les fournir.

David Bexte: J'aimerais vraiment avoir des données détaillées, afin que nous puissions comprendre les répercussions géographiques et sectorielles de tout cela.

J'ai quelques autres questions sur l'aspect pratique. Sans date d'expiration automatique, quel serait le processus pour intégrer les changements apportés à l'accord par l'une ou l'autre des parties ou les deux? Suffit-il simplement de donner un préavis? À l'expiration de la période établie de cinq ans, il fallait renégocier et tenir compte des changements dans les circonstances, qui étaient intégrés. Comment cela va-t-il se passer maintenant?

Stephanie Lane (directrice exécutive, Gouvernance législative, ministère de l'Environnement): Les modifications apportées à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement viendront simplement supprimer la période d'application obligatoire de cinq ans. La loi prévoyait déjà une série de mesures de protection que le gouvernement devait prendre avant de conclure un accord d'équivalence et de prendre un décret d'équivalence annulant les dispositions d'un règlement pris en vertu de la LCPE. Ces accords sont négociés avec les provinces et les territoires. Dans certains cas, il pourrait être approprié de conserver une période d'application de cinq ou six ans, peu importe, et ce serait mentionné dans l'accord.

Les accords comprennent également des dispositions qui prévoient une période d'examen obligatoire et des choses du genre. Les dispositions sur la façon dont les parties parviendront à un accord...

David Bexte: Dans le règlement, il y a donc des périodes d'examen et des occasions d'apporter des changements.

Stephanie Lane: C'est indiqué dans les accords eux-mêmes, oui.

David Bexte: Le Parlement recevra-t-il des mises à jour périodiques, ou y aura-t-il des rapports publics sur les progrès ou ce qui se passe?

Stephanie Lane: La loi exige une publication préalable avant de conclure un accord d'équivalence ou une entente administrative, puis elle exige que ces accords et ententes soient publiés également. Ensuite, il y a un processus réglementaire particulier pour les accords d'équivalence, selon lequel ils sont publiés sur le site Web de la législation, à la page sur la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

David Bexte: Comment les provinces peuvent-elles être sûres qu'il n'y aura pas de changement d'orientation ou qu'elles ne s'engagent pas sur la voie d'un empiètement fédéral plutôt que d'une véritable équivalence? Qui est l'arbitre en cas de différend, si une province affirme avoir un certain bilan et atteindre ses objectifs, mais que le gouvernement fédéral voit peut-être les choses autrement?

• (1220)

Le président: Veuillez répondre brièvement, s'il vous plaît.

Stephanie Lane: Il doit y avoir négociation entre la province et le gouvernement fédéral pour qu'un accord d'équivalence soit signé ou pour qu'il soit annulé.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Monsieur St-Pierre, la parole est à vous.

[Traduction]

Eric St-Pierre: Merci, monsieur le président.

J'aimerais partager mon temps de parole avec la députée de Saanich—Gulf Islands, si vous me le permettez.

Le président: Qui va commencer?

Eric St-Pierre: Je vais commencer. Je vais prendre trois minutes, puis elle prendra le relais.

[Français]

Les accords d'équivalence, qui sont au cœur des articles à l'étude aujourd'hui, nécessitent une forte collaboration du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Plus tôt, la ministre nous parlait de son travail pour maintenir le dialogue avec les provinces. Pouvez-vous nous donner des exemples de vos interactions avec vos homologues provinciaux sur ce sujet?

Stephanie Lane: Je vais répondre à la question en anglais. Je pense que ce sera plus facile pour moi.

[Traduction]

Il existe des accords d'équivalence avec l'Alberta en ce qui concerne le méthane, comme il y en a avec d'autres provinces. En vertu de ces accords, chaque fois qu'un nouveau règlement est adopté, il y a toujours la possibilité de négocier un accord d'équivalence, tant que les dispositions de la loi sont respectées. Comme la ministre l'a mentionné, un accord d'équivalence peut être conclu lorsque des règlements ou des lois équivalents sont appliqués dans une province, un territoire ou un gouvernement autochtone, et qu'ils comprennent des dispositions équivalentes aux dispositions de la LCPE en matière d'enquête.

Quand une loi provinciale comprend des dispositions de ce type, le gouvernement fédéral peut négocier un accord en vertu de certains règlements pris en vertu de la LCPE, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, et ces règlements s'en trouvent annulés sur le territoire visé.

[Français]

Eric St-Pierre: Ma prochaine question porte sur les crédits d'impôt.

Le projet de loi C-15 comporte des mesures pour augmenter les investissements dans des projets d'énergie propre ou d'énergie renouvelable, un secteur qui est un angle mort dans la stratégie des conservateurs.

Pouvez-vous prendre 30 secondes pour parler de ces mesures fiscales et des répercussions positives qu'elles auraient sur l'économie canadienne?

Alison McDermott (sous-ministre adjointe, Direction générale de la politique stratégique et des affaires internationales, ministère de l'Environnement): La Stratégie de compétitivité climatique qui a été annoncée dans le budget vient confirmer et renforcer plusieurs de ces crédits d'impôt à l'investissement. Elle confirme notamment la mise en œuvre du crédit d'impôt pour l'électricité propre et l'élargissement de l'admissibilité au crédit d'impôt pour les technologies propres et pour la fabrication des technologies propres, parmi d'autres changements.

Eric St-Pierre: Merci.

[Traduction]

Je vais laisser le reste de mon temps à la députée de Saanich—Gulf Islands.

Elizabeth May: Merci, monsieur St-Pierre.

Je sais que la ministre n'a pas eu le temps de répondre à ma question tout à l'heure, alors j'y reviens.

En vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, nous avons habituellement des réviseurs-chefs. Ceux-ci peuvent émettre des ordonnances exécutoires, entre autres choses. Ils sont visés par diverses autres lois, et c'est pourquoi, de façon omnibus, ces lois sont toutes modifiées pour tenir compte de la création du Tribunal de la protection de l'environnement.

J'essaie de comprendre pourquoi le ministère a mis cela dans un projet de loi omnibus. Ne faudrait-il pas faire preuve de plus de prudence et d'attention afin de comprendre pourquoi ce nouveau tribunal est créé et d'en connaître la nature?

Stephanie Lane: Je vous remercie de cette question.

Les modifications décrites par Mme May se trouvent à la section 32 de la partie 5 de la Loi d'exécution du budget. Ces modifications sont purement administratives. Le Tribunal de la protection de l'environnement fonctionne en vertu du Programme fédéral de l'image de marque du Secrétariat du Conseil du Trésor depuis 2019. Depuis, il y a eu une entente avec le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs afin qu'il fournisse des services administratifs au Tribunal canadien de la protection de l'environnement.

Ces modifications — et il y en a beaucoup — visent essentiellement à officialiser l'existence du Tribunal de la protection de l'environnement du Canada, aux termes de la LCPE, et à remplacer l'appellation « réviseur-chef » ou « réviseur » par le terme « membre » de ce tribunal. Ce sont des changements purement administratifs. Les responsabilités des réviseurs et des réviseurs-chefs ne changent pas. Ils sont actuellement habilités à examiner les ordonnances exécutoires et les sanctions administratives pécuniaires imposées par les agents d'application de la loi, qui sont des employés d'Environnement et Changement climatique Canada. Ils disposent de certains pouvoirs de modification de ces ordonnances exécutoires ou des sanctions administratives pécuniaires. Ces pouvoirs ne changent pas. Les pouvoirs ne changent pas.

En gros, cela va permettre au Tribunal de la protection de l'environnement du Canada de poursuivre ses activités, et cela va clarifier les choses. Il fonctionne ainsi depuis 2019.

• (1225)

Le président: Merci.

Elizabeth May: Est-ce que mes trois minutes sont écoulées?

Le président: Je vous ai donné un peu plus de temps.

Elizabeth May: Merci, monsieur le président.

Le président: D'accord.

[Français]

Monsieur Bonin, vous avez la parole pour six minutes.

Patrick Bonin: Merci, monsieur le président.

Je voudrais revenir sur l'article 596.

À quoi servait la limite de cinq ans qui avait été prévue pour les accords? De plus, selon vous, quel est l'impact de l'abolition de cette limite? Il y en avait une avant, il n'y en a plus maintenant. On essaie de comprendre pourquoi.

Stephanie Lane: Comme la ministre l'a dit, la durée de cinq ans existe depuis un certain temps. La suppression de cette durée vise à permettre aux accords de continuer à fonctionner et à réduire le fardeau administratif dans les situations où la modélisation ou d'autres facteurs indiquent que l'accord d'équivalence peut durer plus longtemps.

Patrick Bonin: Est-ce qu'il ne serait pas préférable, par exemple, de faire passer cette durée de cinq ans à 10 ans, voire à 15 ans?

Stephanie Lane: Pour ce qui est de la durée des accords, ce sera au cas par cas. La durée convenable dépendra vraiment du règlement ou de la loi en vigueur dans la province. Il se peut que la durée de cinq ans convienne pour certains types d'instruments. Cependant, le gouvernement fédéral a pensé qu'il serait préférable d'avoir la flexibilité de négocier la limite de temps avec la province.

Patrick Bonin: Selon le libellé actuel, qui peut mettre fin à un accord d'équivalence? Est-ce que les deux parties doivent s'entendre?

Stephanie Lane: Oui. Selon le libellé actuel, les accords prennent fin automatiquement après cinq ans, mais on peut aussi mettre fin à un accord sur préavis de trois mois. Cette disposition reste dans la loi, malgré les changements qui y sont proposés. Alors, ça ne change pas.

Patrick Bonin: Ne faudrait-il pas préciser que c'est l'une ou l'autre des parties qui pourrait y mettre fin?

Stephanie Lane: Je vais juste regarder le libellé actuel de la loi afin de répondre à la question.

La loi actuelle dit que « l'accord prend fin sur préavis de trois mois ». En anglais, il est écrit que l'avis peut être donné « *by either party* ». Alors, chaque partie peut le faire.

• (1230)

Patrick Bonin: D'accord. Alors, chaque partie peut le faire.

Est-ce que c'est clair que l'accord prendrait fin s'il n'était plus équivalent?

Stephanie Lane: À l'article qui indique pourquoi on peut entrer dans les accords d'équivalence, le seul changement en ce qui concerne le test est que « dispositions équivalentes » devient « dispositions d'effet équivalent ». Ça continue la pratique actuelle.

[Traduction]

Je vais passer à l'anglais. Je suis désolée.

Ces accords comprendront probablement des dispositions sur le maintien de l'équivalence pendant la durée de l'accord, et ils comprendront probablement des dispositions d'examen par l'une ou l'autre des parties pour que les exigences prévues par la loi continuent d'être respectées.

[Français]

Patrick Bonin: Le fait d'écrire « dispositions d'effet équivalent » au lieu de « dispositions équivalentes », qu'est-ce que ça change?

Stephanie Lane: En effet, ça ne change rien. Pour les accords qui sont déjà entrés en vigueur, on a déjà utilisé ce test. C'est le test qu'on retrouve aussi dans la Loi sur les pêches. Alors, on voulait juste codifier la pratique actuelle.

Patrick Bonin: Y aurait-il un inconvénient à préciser dans le libellé que les accords prendraient fin à partir du moment où ce ne serait plus équivalent? Vous dites que ce serait dans l'entente, mais pourquoi ne pas le préciser dans la loi elle-même?

Stephanie Lane: Je ne peux pas parler de la politique derrière ça ou dire si ce serait une bonne idée. C'est au gouvernement de décider si c'est quelque chose qu'on devrait changer. Cependant, la loi indique assez clairement que, ça, c'est le test pour avoir un accord d'équivalence. Alors, je ne sais pas si ça va changer grand-chose.

Patrick Bonin: J'aimerais revenir sur quelque chose. La ministre a mentionné que l'entente Alberta-Canada allait permettre de renforcer la lutte contre les changements climatiques et de réduire davantage les émissions. C'est quand même un élément central dans le budget. Du moins, la Stratégie de compétitivité climatique l'est.

Avez-vous de la documentation à propos de l'entente qui démontre comment elle influera sur les prévisions de réduction de gaz à effet de serre au pays?

Alison McDermott: Présentement, on n'est pas sur le point de pouvoir quantifier l'impact de cet accord sur les émissions, notamment parce qu'on a encore besoin d'avoir des discussions et d'arriver à des ententes particulières. On sait qu'il y a quelques domaines où les ententes de l'Alberta seraient très importantes. Par exemple, le fait qu'elle est d'accord pour participer à...

[Traduction]

Le président: Merci.

J'ai une petite remarque à faire avant que nous passions à la prochaine députée.

Lorsque vous parlez dans le micro, vous n'avez pas besoin d'appuyer sur le bouton pour l'allumer ou l'éteindre. Le personnel ici présent le fera automatiquement pour vous.

Madame Anstey, vous avez la parole pour cinq minutes.

Carol Anstey: Merci, monsieur le président.

Étant donné que la ministre a comparu devant nous et que nous avons tous été très déçus qu'elle n'ait répondu à aucune question concernant l'hypocrisie de la politique sur les plastiques, j'aimerais présenter un avis de motion:

Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité entreprenne une étude, d'une durée d'au moins deux réunions, sur la politique du gouvernement fédéral en matière de fabrication d'articles en plastique, plus précisément sur le fait que le Canada autorise la fabrication sur son territoire de pailles et d'autres articles en plastique, mais seulement s'ils sont destinés à l'exportation vers les États-Unis; que le Comité invite la ministre de l'Environnement et du Changement climatique et les autres témoins qu'il juge appropriés à son étude à comparaître devant lui; et que le Comité fasse rapport de ses conclusions et recommandations à la Chambre.

Monsieur le président, il est évident qu'il y a là une contradiction flagrante, et nous aimerions obtenir des réponses, d'autant plus que nous mettons beaucoup l'accent sur la crise de l'abordabilité des aliments qui, selon nous, est créée par le Canada. Nous savons que les produits de rechange sont plus chers en ce moment. Nous ne comprenons pas pourquoi ces produits sont jugés illégaux dès qu'ils traversent la frontière. Cela ne semble pas très logique. Nous pensons donc qu'il serait important d'obtenir des réponses à ces questions.

• (1235)

Le président: Merci, madame Anstey.

Monsieur St-Pierre, allez-y.

Eric St-Pierre: J'invoque le Règlement.

J'ai toujours la voix de M. Leslie en tête. Malheureusement, il n'est pas ici aujourd'hui — pas physiquement, en tout cas, mais il est là virtuellement. Je tiens simplement à rappeler aux députés que je crois qu'il ne nous reste que 22 jours d'ici le mois de juin. Le temps est limité, et nous avons d'autres études importantes à mener.

J'ai un peu de difficulté à comprendre la pertinence de cette motion. Nous aimerions cependant que la séance soit suspendue, quelques instants, le temps d'analyser la situation, puis nous pourrions reprendre quelques minutes plus tard, s'il vous plaît.

Le président: Nous allons suspendre la séance.

• (1235)

(Pause)

• (1240)

Le président: Reprenons.

Monsieur Grant, allez-y.

Wade Grant (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le président, avant de reprendre le débat, je ne pense pas qu'il nous reste beaucoup de temps, alors je me demande si tout le monde autour de la table serait d'accord pour libérer les témoins. Je ne pense pas que nous allons y revenir.

Le président: Pour que ce soit bien clair, il n'y a pas vraiment de débat à y avoir parce que...

Le greffier du Comité (Leif-Erik Aune): Mme Anstey a donné un avis verbal.

Le président: Mme Anstey a seulement donné un avis verbal. Est-ce exact?

Carol Anstey: Oui.

Le président: Ce n'est pas quelque chose que nous pouvons finaliser maintenant, n'est-ce pas?

Le greffier: Non, nous ne le pouvons pas, à moins qu'il y ait consentement unanime du Comité pour débattre de la motion.

Mme Anstey n'a pas présenté de motion, elle n'a pas non plus demandé à en présenter une. Elle a donné un avis verbal.

Carol Anstey: J'ai demandé à présenter une motion. Oui, je l'ai fait.

Le greffier: Je pensais qu'elle avait dit avoir donné un avis verbal.

Carol Anstey: Non, j'ai demandé à présenter une motion.

Le président: Ce n'est pas ce que nous avons compris au début. Je suis désolé.

Le greffier: D'accord. Il faut un consentement unanime.

Le président: Un consentement unanime est nécessaire, alors.

Consentons-nous à l'unanimité à ce que la motion soit présentée? Dois-je vous accorder encore une ou deux minutes pour y réfléchir? D'accord.

Nous suspendons la séance.

• (1240) _____ (Pause) _____

• (1240)

Le président: Je suis désolé de la confusion.

Je vais demander au greffier de poursuivre afin que nous puissions mieux comprendre ce qui a été fait, ce qui est en cours et ce qui se passera. De cette façon, tout aura été clarifié et nous pourrions continuer.

Allez-y, monsieur le greffier.

Le greffier: Madame Anstey, je veux seulement que les choses soient claires. La motion en question est-elle celle dont vous avez donné avis la semaine dernière? Elle portait sur les plastiques.

Carol Anstey: C'est exact.

Le greffier: C'est mon erreur. Je m'excuse pour la confusion.

Le président: D'accord. Sommes-nous prêts à en débattre?

Monsieur Grant, vous avez dit quelque chose au sujet de nos invités. Nous étions prêts à les laisser partir, puisque nous allons passer au débat sur la motion. Est-ce que tout le monde est d'accord?

Des députés: Oui.

Le président: J'aimerais remercier nos invités d'être venus témoigner aujourd'hui. Je dirais « les fonctionnaires », mais ce sont des invités.

Vous pouvez maintenant partir.

Monsieur Bexte, je vois que vous avez levé la main en premier. Allez-y.

David Bexte: Merci, monsieur le président.

J'implore tout le monde, tous les membres du Comité, d'appuyer la motion. Il est important que nous comprenions s'il existe des incohérences dans le processus ou dans la réglementation qui peuvent donner une impression d'hypocrisie. Cela met en conflit les efforts que déploient nos entreprises. Nous voulons éviter de créer une situation contre-productive. De plus, nous pouvons ainsi déterminer s'il y a eu des lacunes liées à la surveillance de la façon dont cela a été relié et nous pencher sur les conséquences imprévues.

Je vous implore d'appuyer la motion.

Le président: Allez-y, monsieur St-Pierre.

Eric St-Pierre: Si nous pouvons apporter des amendements à la motion, accepteriez-vous un amendement?

David Bexte: C'est au Comité et aux membres d'en décider.

Eric St-Pierre: Je proposerais un amendement visant à remplacer « au moins deux réunions ». C'est simplement que je garde à l'esprit qu'il nous reste environ 20 réunions avant l'été. Deux réunions consacrées à ce sujet représenteraient 10 % de nos réunions.

Nous avons l'étude sur le système de tarification fondé sur le rendement qui, nous le savons, est l'une des politiques d'atténuation

des changements climatiques les plus efficaces. Selon l'Institut climatique du Canada, c'est la meilleure politique pour réduire nos émissions. On parle ici d'un organisme très crédible. L'étude a été sans cesse reportée et je suis bien conscient du temps qu'elle prendra.

Cela retardera encore davantage l'étude sur le système de tarification fondé sur le rendement — pour laquelle, soit dit en passant, vous avez présenté une longue liste de témoins, tout comme le Bloc l'a fait et nous-mêmes l'avons fait. Je pense que le sujet suscite beaucoup d'intérêt. Nous ne nous entendons peut-être pas tous sur le cadre stratégique, mais je pense qu'il suscite un vif intérêt. Je crains simplement que l'étude proposée ne prenne un temps précieux.

Je suis désolé. Je pense avoir appris de députés avisés comme M. Leslie que le temps dont nous disposons en comité est limité et que les choses évoluent d'une certaine façon. Oui, c'est vrai, je l'ai qualifié d'avisé, ce qui figurera dans le compte rendu. Je vais le complimenter. Il fait preuve d'une certaine sagesse, je l'admets.

Je pense simplement aux deux jours de réunion. Je proposerais un amendement pour réduire la durée à une heure seulement. Je pense que nous pouvons le faire en une heure, en une demi-réunion. Voilà mon amendement.

• (1245)

Le président: Est-ce que vous proposez l'amendement?

Eric St-Pierre: C'est exact. Je propose un amendement visant à remplacer « deux réunions » par « une demi-réunion ».

Le président: Y a-t-il un débat à ce sujet?

Avant d'en arriver là, le greffier dit que, d'après la façon dont la motion est formulée, il n'y a pas de date limite pour la tenue de l'étude. Elle ne remplacera aucune autre étude avant la fin de la session.

Je lis la motion. L'étude peut avoir lieu à notre retour en septembre. Elle n'aura pas lieu avant septembre. Je tiens à le préciser.

Nous allons maintenant débattre de l'amendement.

Bruce Fanjoy: J'invoque le Règlement.

Pouvez-vous rappeler au Comité qui prend la décision et comment la décision est prise quant à l'ordre dans lequel nous menons nos études? Je pense que c'est un élément important.

Le président: Je vais demander au greffier de répondre à la question.

Le greffier: Le Comité a le pouvoir de planifier tous ses travaux. Sans décision explicite de la part du Comité, le président a également le pouvoir, dans le cadre de ses fonctions administratives, de donner des instructions.

Bien sûr, je prépare un calendrier des activités du Comité, qui est distribué à tous les membres. Si une activité est prévue ou proposée pour une date donnée et qu'il n'y a pas de décision du Comité ni d'instruction de la part du président, la mention « pas confirmé » apparaît en haut. Le Comité a donc le pouvoir de décider du calendrier de ses propres activités.

J'espère avoir répondu à votre question, monsieur.

Bruce Fanjoy: Juste pour clarifier les choses, la démarche par défaut consiste-t-elle à suivre l'ordre dans lequel les études ont été approuvées? Si une étude a déjà été approuvée par le Comité, elle aurait priorité sur toute autre étude qui viendrait s'ajouter. Il y aurait une liste d'attente. Est-ce exact?

Le greffier: Je n'adopte pas d'approche par défaut lorsqu'il s'agit de la planification des activités du Comité. Si le Comité accepte d'entreprendre une nouvelle activité, je consulterai le président dès que possible afin de déterminer le moment opportun pour commencer une nouvelle étude.

Le président: Merci.

Nous revenons maintenant au débat sur l'amendement qui vise à faire passer la durée de l'étude de deux réunions à une demi-réunion.

Allez-y, madame Anstey.

Carol Anstey: Je serais heureuse de trouver un compromis et de proposer qu'il s'agisse d'une réunion. Je pense que ce serait juste.

[Français]

Patrick Bonin: Moi, je serais d'accord pour avoir au moins une rencontre.

[Traduction]

Le président: Nous sommes tous d'accord pour passer de deux réunions à une réunion.

Est-ce que cela vous convient?

Eric St-Pierre: Je pense qu'en politique, nous pouvons faire preuve de collaboration. C'est un compromis.

Le président: Nous allons d'abord voter sur l'amendement visant à passer de deux réunions à une seule.

(L'amendement est adopté. [Voir le Procès-verbal])

Le président: Nous revenons maintenant à la motion initiale modifiée.

J'ai Mme Miedema sur ma liste.

Shannon Miedema: Merci.

Nous aimerions proposer un autre amendement au libellé de la motion.

Je ne sais pas trop comment le dire pour que ce soit clair. La première phrase se lit comme suit: « Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité entreprenne une étude [...] sur la politique du gouvernement fédéral en matière de fabrication d'articles en plastique ». Nous supprimerions les mots « la politique du gouvernement fédéral en matière de fabrication d'articles en plastique » pour les remplacer par « l'implémentation et les impacts du Règlement interdisant les plastiques à usage unique et sur la suspension de l'interdiction d'Ottawa d'exporter des plastiques à usage unique ».

Je pense que c'est simplement une formulation correcte pour ces éléments, et ensuite nous dirions...

• (1250)

Le président: Avant de poursuivre, pouvez-vous répéter le texte que vous venez de proposer afin que le greffier puisse le prendre en note et que nous puissions mieux y voir clair?

Shannon Miedema: Oui, et je pense que nous pouvons également le fournir par écrit pour que tout le monde puisse l'examiner une fois que je l'aurai lu.

Le président: Vous voulez d'abord tout lire, puis nous le fournir ensuite.

Shannon Miedema: Est-ce que cela convient

Le président: Certainement.

Shannon Miedema: D'accord.

Nous remplaçons simplement cela par les termes techniques, puis nous ajoutons, après le point-virgule, « que l'étude prend en compte des données scientifiques montrant que la pollution plastique pose une menace pour l'environnement », puis nous supprimons « plus précisément sur le fait que le Canada autorise la fabrication sur son territoire de pailles et d'autres articles en plastique, mais seulement s'ils sont destinés à l'exportation vers les États-Unis ». Nous supprimons ce passage.

Je suppose que l'autre amendement est distinct, donc je m'arrêterai là pour celui-ci. Je sais que c'est difficile à lire, alors nous pouvons montrer les amendements par écrit, à moins que cela vous convienne et que vous n'ayez pas d'objection.

Le président: Très bien. Pour aider le greffier à terminer cette partie de l'amendement, pourriez-vous relire le texte lentement afin qu'il puisse apporter les corrections nécessaires et que nous puissions procéder aux tâches administratives liées à l'amendement?

Shannon Miedema: D'accord. Je vais le lire en entier.

Le voici: « Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité entreprenne une étude, d'une durée d'une réunion, sur », puis nous supprimons les mots « la politique du gouvernement fédéral en matière de fabrication d'articles en plastique » pour les remplacer par « l'implémentation et les impacts du Règlement interdisant les plastiques à usage unique et sur la suspension de l'interdiction du gouvernement d'exporter des plastiques à usage unique; que l'étude prend en compte des données scientifiques montrant que la pollution plastique pose une menace pour l'environnement ». Puis, nous supprimons intégralement « plus précisément sur le fait que le Canada autorise la fabrication sur son territoire de pailles et d'autres articles en plastique, mais seulement s'ils sont destinés à l'exportation vers les États-Unis ». Ce passage est supprimé.

Merci.

Le président: Chers collègues, voulez-vous que le greffier vous envoie le texte? Voulez-vous qu'il le relise avant que nous passions au débat?

Tout va bien.

Allez-y, monsieur Bonin.

[Français]

Patrick Bonin: Je pense avoir bien suivi, mais j'aimerais proposer un sous-amendement pour m'assurer que...

Le président: Excusez-moi, monsieur Bonin, mais, avant de traiter d'un sous-amendement, nous allons terminer ceci.

Patrick Bonin: D'accord.

Une voix: Il a dit qu'il voulait modifier l'amendement.

Le président: Monsieur Bonin, voulez-vous modifier l'amendement? Est-ce bien ce que vous voulez faire?

Patrick Bonin: Oui.

Le président: Nous vous écoutons.

Patrick Bonin: Le sous-amendement viendrait ajouter, après « Règlement interdisant les plastiques à usage unique », les mots « et sur la suspension de l'interdiction d'Ottawa d'exporter des plastiques à usage unique ».

Le président: Pouvez-vous le répéter?

Patrick Bonin: Après « Règlement interdisant les plastiques à usage unique », le sous-amendement ajouterait « et sur la suspension de l'interdiction d'Ottawa d'exporter des plastiques à usage unique ».

Le président: Ce que vous venez de dire, monsieur Bonin, est déjà couvert au début de l'amendement.

Si vous le permettez, je vais laisser le greffier vous le lire lentement. Comme ça, ça va vous en donner une meilleure idée.

• (1255)

Patrick Bonin: Je pensais que ça avait été raturé.

Le président: Non, ça n'avait pas été raturé, mais, dans le doute, on va laisser le greffier vous répéter l'amendement.

Patrick Bonin: D'accord.

Le président: Monsieur le greffier, pouvez-vous lire l'amendement?

Ce sera malheureusement en anglais, mais vous allez entendre l'interprétation.

[Traduction]

Le greffier: En anglais, la motion modifiée se lirait comme suit:

That the committee undertake a study, pursuant to Standing Order 108(2), of one meeting, on the implementation and impacts of the single-use plastics prohibition regulations as well as the suspension of Ottawa's export ban on single-use plastics; that the study take into account the scientific evidence that shows that plastic pollution poses a threat to the environment; that the committee invite the Minister of Environment and Climate Change, and any other witnesses appropriate to this study to appear before it; and that the committee report its findings and recommendations to the House.

[Français]

Le président: Je crois que nous pouvons donc rayer le sous-amendement.

[Traduction]

Y a-t-il des interventions au sujet de l'amendement?

Allez-y, monsieur Fanjoy.

Bruce Fanjoy: J'ai une précision à faire. Dans l'amendement, on parle de l'interdiction d'Ottawa d'exporter des plastiques à usage unique. Ottawa est une municipalité. Nous n'avons pas d'interdiction.

Je voulais seulement apporter cette précision. Il faut parler de l'interdiction du gouvernement fédéral et non pas d'Ottawa. On confond souvent les deux, mais ce n'est pas la même chose.

Le président: Y a-t-il des commentaires au sujet des observations de M. Fanjoy?

Pouvons-nous préciser ce que devrait être le libellé? Faut-il remplacer « Ottawa » par « gouvernement »?

Bruce Fanjoy: Oui, il s'agit du gouvernement fédéral. « Ottawa » ne devrait pas figurer dans l'amendement.

Le président: Y a-t-il d'autres commentaires au sujet de l'amendement? Avez-vous d'autres points à débattre?

(L'amendement est adopté. [Voir le Procès-verbal])

Le président: Y a-t-il un autre amendement?

Wade Grant: Après cela, là où il est écrit « que le Comité invite », il s'agirait de supprimer les mots « la ministre de l'Environnement et du Changement climatique et les autres ». Le passage se lirait alors comme suit: « que le Comité invite les témoins qu'il juge appropriés à son étude à comparaître devant lui; que le Comité fasse rapport de ses conclusions et recommandations à la Chambre ».

Le président: Y a-t-il des interventions?

Allez-y, monsieur Bexte.

David Bexte: Avec tout le respect que je vous dois, après la réunion aujourd'hui, la ministre doit être présente. Pour aller au cœur de la question et obtenir une réponse sans équivoque sur la manière dont ce sera mis en œuvre, sur les connotations et sur les conséquences involontaires et intentionnelles, nous devons faire comparaître la ministre, un point c'est tout.

En outre — peut-être que cela concerne d'autres parties de l'amendement précédent —, si le gouvernement se montre soudainement pressé par le temps, le calendrier et notre programme raccourci à l'approche de l'été, rappelons que c'est lui qui détermine en grande partie le calendrier parlementaire. C'est lui qui a fixé le nombre de jours de séance. Nous aurions pu siéger beaucoup plus longtemps pour faire le travail, donc c'est un argument un peu fallacieux.

Quoi qu'il en soit, il faut que la ministre soit présente pour répondre à nos questions. Les fonctionnaires ne nous donneront pas de réponses suffisantes.

Merci beaucoup.

• (1300)

Le président: Allez-y, monsieur St-Pierre.

Eric St-Pierre: Il ne s'agit que d'un commentaire. J'aimerais que l'on souligne la générosité dont a fait preuve la ministre en nous accordant son temps. J'aimerais que l'on salue avec respect la ministre, qui a participé à de nombreuses reprises aux réunions de notre comité. Je ne propose pas un amendement. Je souhaite simplement qu'on le souligne.

Ellis Ross: Oui, je comprends le commentaire de mon collègue. La ministre a été généreuse de son temps, mais pas de ses réponses. Je pense que c'est probablement là le problème. Nous n'obtenons pas de réponses précises à des questions précises. Voilà ce que je voulais dire en réponse au commentaire de mon collègue.

Le président: D'accord.

Allez-y, monsieur Bonin.

[Français]

Patrick Bonin: Monsieur le président, je suis conscient que le temps de la ministre est précieux, tout comme le nôtre, évidemment. Cependant, en ce qui concerne cette décision, il est évident que c'est une décision politique. La ministre a répondu en partie aux questions aujourd'hui. Je ne voudrais pas que nous abusions de son temps, mais la suspension de cette interdiction me semble une incohérence. Nous sommes le comité auquel la ministre se rapporte, donc ça fait quand même partie de son mandat et de son travail que de venir expliquer des décisions. On parle du plastique, qui est un dossier majeur.

Le président: Merci.

Il ne nous reste pas beaucoup de temps, donc nous allons procéder au vote sur l'amendement proposé par M. Grant concernant la présence de la ministre.

(L'amendement est rejeté.)

Le président: Nous allons maintenant passer au vote sur la motion modifiée.

[Traduction]

(La motion modifiée est adoptée. [Voir le Procès-verbal])

Le président: Nous passons maintenant au prochain point, qui concerne l'étude du projet de loi C-15. Je tiens à remercier tous les députés de leur collaboration dans le cadre de cette brève étude.

Le Comité doit-il maintenant passer aux amendements et aux recommandations, reprendre l'étude à la prochaine réunion ou faire rapport au comité des finances au sujet du projet de loi C-15?

Il n'y a pas de recommandations concernant le projet de loi C-15. Nous pouvons faire rapport au comité des finances.

Des députés: D'accord.

Le président: Nous ferons rapport au comité des finances de ce que nous avons terminé aujourd'hui dans le cadre de l'étude du projet de loi C-15.

Ensuite, avons-nous des recommandations à donner aux analystes concernant les instructions de rédaction pour l'étude sur les véhicules électriques?

Allez-y, monsieur Bonin.

[Français]

Patrick Bonin: Ce sera court.

Nous avons effectivement des recommandations, mais je propose que nous les envoyions par courriel, si c'est possible.

Le président: On me confirme que vous pouvez le faire.

Monsieur St-Pierre, vous avez la parole.

• (1305)

Eric St-Pierre: Je vais peut-être faire la même chose, parce que j'ai plusieurs pages et je ne veux pas prendre trop de temps, sinon nous serions ici jusqu'à 18 heures. Il y a des recommandations sur les subventions pour les véhicules électriques et sur les incitatifs pour les véhicules zéro émission. J'aurai peut-être aussi des recommandations sur l'infrastructure de recherche.

Le président: D'accord.

Monsieur Ross, vous avez la parole.

[Traduction]

Ellis Ross: Toutes les récentes annonces au sujet des remises et des subventions pour les véhicules électriques devraient être incluses dans le projet de rapport.

Le président: Autre chose?

Chères analystes, voilà un nouveau jouet pour vous.

Enfin, je tiens à vous tenir au courant de notre programme. Je ne pense pas que le rapport sera prêt à notre retour, le 24 février. Étant donné qu'il ne sera pas prêt, les analystes nous donneront une idée approximative, à notre retour, de la date à laquelle le rapport sur l'étude relative aux véhicules électriques sera prêt.

Le 24 février, nous nous occuperons des travaux du Comité. Il sera question du rapport sur le plan de réduction des émissions, qui a été distribué le 3 février. Il s'agit de l'étude sur le plan de réduction des émissions.

Est-ce que cela vous convient? C'est pour le 24 février.

Pour que vous soyez au courant de ce qui se passera à notre retour, le 26 février, je précise que ce sera le dernier jour que nous consacrerons à l'autre étude.

[Français]

Le Comité reprendra son étude sur la protection accordée aux résidents canadiens contre les phénomènes météorologiques extrêmes.

[Traduction]

Nous terminerons l'étude de Mme Miedema et nous recevrons des témoins ce jour-là.

Je suppose que le 24 février, nous déterminerons ce que nous ferons dans les semaines qui suivront.

Cela convient-il à tous les membres du Comité?

Je vous souhaite à tous une bonne semaine de repos en famille, entre amis et avec vos électeurs, mais surtout pour vous-mêmes. Prenez le temps de boire un verre ou deux, mais ne prenez pas le volant.

N'oubliez pas que ce sera bientôt la Saint-Valentin, alors faisons plaisir à nos partenaires. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne Saint-Valentin.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>